Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 2 novembre 1969 — 0,50 F

BOQUEN et « la saine créativité nécessaire à l'Église »

— p. 3 —

LES CROIX CELTIQUES EN IRLANDE

— P. 11 —

ECOUTE, ô Jésus,
. . . . . .
L'âme de tout fils de vie
Par toi a été sanctifiée.
La race d'Adam, chef-œuvre de la [création,
Par Jésus a été délivrée.

Délivre-moi, ô Jésus,
De tout mal de ce monde,
Comme tu as sauvé Noé,
Fils de Lamech, du déluge.

Délivre-moi, ô Jésus,
Grand roi tout-puissant,
Comme tu as sauvé Jonas
Du ventre de la baleine.

Délivre-moi, ô Jésus,
Accorde-moi ton paradis de grâce
Comme tu as sauvé Isaac
De la main de son père.

Délivre-moi, ô Jésus,
De l'enfer et du malheur,
Comme tu as sauvé David
De la fière épée de Goliath.

Délivre-moi, ô Jésus,
Seigneur divin,
Comme tu as sauvé Daniel
De la fosse aux lions.

Délivre-moi, ô Jésus,
Qui a fait de grands miracles,
Comme tu as sauvé les jeunes gens
De la fournaise.

Prière d'Irlande du VIIIe siècle ayant inspiré de nombreuses sculptures sur les croix celtiques.

Croix Nord d'Ahenny (Tipperary).

Où vont pêcher les marins bretons ?

— p. 16 —

— LE BILAN DU SYNODE — p. 6 —

— La Bretagne centrale face aux départements — p. 10 —

— NOUVELLES RÉGIONALES — p. 5 et 11 —

Derrière le conflit de Renault, un débat de fond

EN fin de compte, la poudre n'a pas pris feu. Le conflit des usines Renault du Mans, qui menaçait de tourner mal, a pu être rapidement circonscrit. Les différents partenaires (l'Etat-patron, la Direction et les syndicats) s'y sont employés activement. Un conflit chez Renault polarise traditionnellement l'attention de l'opinion publique ; le gouvernement veut à tout prix éviter les conflits spectaculaires et la CGT se méfie d'actions qu'elle n'est pas sûre de contrôler totalement. Une nuit de négociations a permis de trouver un accord pour les 89 ouvriers des services thermiques qui réclamaient une prime de chaleur et dont la grève paralysait les chaînes. A tel point que la direction avait fermé les portes, que les ouvriers s'étaient empressés de rouvrir pour occuper l'usine. Toutefois, une certaine agitation subsiste chez Renault, comme dans l'ensemble de la métallurgie.

Ce climat de confusion s'obscurcit encore à mesure qu'avance l'examen des nouvelles procédures de salaire (le rapport Martin) à la SNCF, à l'EDF, aux Charbonnages et à la RATP. La CGT paraît fermement décidée à faire échouer une telle procédure à tête et voit un moyen de plus pour le gouvernement de neutraliser l'action syndicale et d'intégrer les syndicats dans le régime capitaliste.

Il est vrai que la politique de M. Chaban-Delmas, fondée sur la concertation permanente et sur les engagements à long terme, pose un sérieux problème aux syndicats. D'un côté, cette politique est de nature à apporter des avantages certains aux travailleurs et des réformes importantes pour régulariser les rapports sociaux. D'un autre côté, elle vise à trouver une voie nouvelle entre le capitalisme et le socialisme.

Le choix, pour les syndicats, est donc *entre la fidélité à la perspective* socialiste, ce qui exclut toute concession à M. Chaban-Delmas (c'est le choix de la CGT), et entre l'acceptation des réformes (A. Bergeron, le secrétaire de FO vient de confirmer son attachement au réformisme : la CFTC partage également ces vues). A la CFDT, les points de vue paraissent plus divisés. Mais, la semaine dernière, Eugène Descamps, secrétaire général de la CFDT, a nettement pris position contre les projets de M. Chaban-Delmas. La CFDT a encore quelques mois, jusqu'à son Congrès, pour définir sa voie.

ALCOOLISME : des chiffres effrayants

LE IIIe Congrès national sur l'alcoolisme s'est tenu à Versailles, du 23 au 28 octobre, avec la participation d'insimentes personnalités, qui ont souligné les dramatiques conséquences de l'alcoolisme, son poids sur les organismes d'action et de redistribution sociales, son attitude aux valeurs humaines et aux relations familiales et sociales, son danger sur la santé.

Les chiffres dans ce domaine sont effrayants : on compte 50 % d'alcooliques dans les sanas publics suburbains et la tuberculose demeure à l'état endémique en France à cause des bacilles promenés par les alcooliques impossibles à soigner. Par ailleurs, 75 % des malades atteints de cancers de la bouche sont des alcooliques.

Détérioration du foyer, inadaptations, enfants maltraités, ne font qu'ajouter leur poids à un problème qu'il faut connaître mieux pour le combattre avec des méthodes et des techniques éprouvées.

L'odieux chantage à la vie d'un enfant

L'angoisse qui s'alourdit à mesure que les heures passent. Un père et sa mère qui tremblent pour la vie de leur enfant. Le courrier qu'on ouvre fébrilement, la sonnerie du téléphone qui fait sursauter. La voix lointaine et froide qui joue avec le cœur d'une maman... Cette alternance de peur et d'espoir, M. et Mme Duguet l'ont vécue pendant 82 heures, depuis que leur petite Sophie (3 ans) avait été volée par un homme décidé à l'échanger contre de l'argent. Heureusement, le mortel cauchemar de Saint-Baudry s'est bien terminé. Le ou les ravisseurs ont tenu parole, ils ont rendu l'enfant sain et sauf après avoir empoché la rançon.

Mais pour un dénouement heureux, combien d'autres drames se terminent tragiquement? Les années récentes en ont donné trop d'exemples.

NAISSANCE D'UN GRAND DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN FRANCE

L'OPA lancé par Perrier sur Genvrain aurait permis à Perrier de déborder les limites des eaux de table et de la confiserie pour pousser sa diversification vers le lait et les produits frais de Genvrain, comme déjà l'accord avec Sapiem le lui faisait escompter. Mais Perrier gênait les visées d'un autre groupe, celui de Bel (fromages), qui lui aussi voulait prendre le contrôle de Genvrain pour en assurer à son profit une réorganisation que chacun savait nécessaire. Finalement, un accord est devenu possible entre Bel et Perrier-Sapiem, accord ménageant le rôle du Crédit agricole, véritable banquier des agriculteurs, qui trouve ainsi un débouché sur l'industrie alimentaire.

Affrontement, négociations, les salariés n'ont pas été souvent consultés. Il faut pourtant espérer qu'ils trouveront, comme les autres Français, leur avantage dans ce qui paraît être le démarrage d'une industrie alimentaire dynamique et de taille suffisante pour répondre et aux besoins de l'agriculture française et aux défis des industries étrangères.

Michel ROCARD : le technocrate de la révolution

IL n'avait pas l'habitude de se battre pour plus que l'honneur. Mais la voilà élu. A 39 ans, M. Michel Rocard, le secrétaire national du PSU, fait son entrée dans les ors du Palais-Bourbon après avoir quitté, en 1967, ceux de la rue de Rivoli.

Docteur ès droit, "diplômé des Sciences politiques, ancien élève de l'ENA, brillant inspecteur des Finances, Michel Rocard, de par ses études, mais aussi de par sa naissance — il est issu d'une famille de la haute bourgeoisie protestante, — était destiné à la vie feutrée des cabinets ministériels que symbolise à la perfection son ostensible malthusianisme.

Mais Michel Rocard a aussi un autre visage : celui d'un militant socialiste, à la SFIO d'abord, puis au PSU. Son père, directeur du laboratoire de physique de l'Ecole normale supérieure, ne voulait pas d'un fils qui « barotte », qui ne soit pas un « créateur », aussi lui coupa-t-il les vivres et lui offrit-il un emploi de tourneur - fraiseur dans son laboratoire. Du contact d'un contremaître trotskyste, Michel Rocard apprend à connaître le monde du travail. Il adhère en 1950 à la SFIO où il devient secrétaire national des étudiants socialistes. En 1954, il coupe les ponts avec la « vieille Maison » pour participer à la création du parti socialiste autonome — le futur PSU, — en compagnie d'Edouard Depreux et d'Alain Savary.

Le bout fonctionnaire qu'il est alors — il a été conseiller économique au Quai d'Orsay alors que M. Couve de Murville était ministre des Affaires étrangères — se double d'un militant PSU qui a pour nom Georges Servet (du nom d'un théologien hérétique brûlé à Genève). Organisateur du colloque de Grenelle en 1967, Georges Servet se révèle un atout de la scène politique.

Il abandonne l'administration pour se consacrer au seul rôle politique en retrouvant son nom. Dirigeant secrétaire national du PSU, il manque depuis six mois près entre la double tentation des extrêmes du gauchisme et du technocratisme qui affaiblit inlassablement les militants de son parti.

Monde

ARMENTS NUCLEAIRES : LES DEUX GRANDS VONT SE RENCONTRER A HELSINSKI

Annoncées depuis plusieurs mois, les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires stratégiques vont bientôt commencer. Elles débuteront le 17 novembre, à Helsinski (Finlande), mais les premiers contacts ne seront, est-il précisé, que des préliminaires. Cela signifie que les négociations seront très longues.

Si partout dans le monde on se montre satisfait, on note toutefois qu'il ne s'agit pas pour les deux Grands de désarmer, mais d'arrêter au stade actuel une course aux armements qui devient aussi ruineuse que dangereuse.

PRAGUE-MOSCOU : « IDENTITE COMPLETE DE VUES »

Reçus « triomphalement » à Moscou, les dirigeants tchécoslovaques, MM. Husak, Svoboda et Cernik, qu'accompagnait une importante délégation, sont restés plus d'une semaine en URSS. Rentrés le 28 octobre, ils se sont déclarés satisfaits de leurs conversations avec les représentants du Kremlin avec lesquels, a dit M. Husak, nous nous trouvons « en identité complète de vues ». L'URSS et la Tchécoslovaquie signeront en 1970 un nouveau traité d'amitié et d'assistance mutuelle remplaçant celui signé en 1948 et reconduit en 1963 pour vingt ans. Le « printemps » de Prague est définitivement enterré.

WILLY BRANDT : DEUX ETATS ALLEMANDS SUR LE SOL D'UNE SEULE NATION ALLEMANDE

Devant le Bundestag, le chancelier Willy Brandt a fu, le 28 octobre, le programme de la nouvelle coalition socialiste-libérale, qui dirige les affaires de la République fédérale allemande. Les deux jours suivants, un débat s'est ouvert sur les principaux points de ce programme qui se révèle assez pragmatique.

M. Brandt a laissé entendre qu'il prendrait acte de l'existence de deux Etats allemands sur le sol d'une seule nation allemande, mais il n'en reconnaîtra pas pour autant l'Allemagne de l'Est. Et cette position, juridiquement délicate, et politiquement difficile, risque de ne satisfaire ni Moscou ni Berlin-Est. Si le second entend être reconnu de jure, le premier insiste pour que les frontières de 1945 demeurent telles qu'elles sont. Dans les deux cas, c'est la coupure définitive de l'Allemagne en deux qui est exigée des nouveaux dirigeants de Bonn.

Le Portugal de M. Caetano

POUR la première fois depuis la promulgation de la Constitution de 1933, l'opposition au régime est entré dans la bataille électorale à l'occasion du scrutin du 26 octobre. Un an après l'effacement de M. Salazar et tenant compte de la manière plus souple et plus libérale de son successeur, M. Caetano, l'occasion paraissait bonne pour cette opposition de faire une percée. Il n'en fut rien, et c'est le parti officiel, l'Union nationale, qui a enlevé les 130 sièges de l'Assemblée nationale. Pourtant, le droit de vote avait été octroyé aux femmes et le chiffre des électeurs s'était accru de 26 % par rapport aux élections de 1965. Pourtant, également, l'opposition avait pu mener campagne et elle avait obtenu un droit de contrôle sur le scrutin.

Mais quarante ans de dépolitisation du pays, la division de l'opposition en deux camps (les socialistes et les monarchistes), le désintéressement général de la population, certains slogans avancés quant au sort des « provinces africaines » et, en fin de compte, l'attitude nouvelle du président Caetano ont joué pour l'Union nationale.

Sur 1 685 062 électeurs inscrits, 1 006 535 ont voté, et le parti officiel a obtenu 872 501 voix contre 113 568 aux sociaux-démocrates et 1 252 aux monarchistes. Un duel échec pour l'opposition qui manque évidemment d'hommes, d'organisation, de programme et d'expérience. Il lui faudra, durant les quatre années à venir, s'organiser, recruter des cadres, faire inscrire la masse de la population sur les listes électorales — une petite minorité a seule le droit de vote, — trouver une plate-forme susceptible d'intéresser celle-ci. Un plan de longue haleine à mettre en route dès maintenant.

Le vainqueur du scrutin est M. Caetano qui a su opérer sans heurts une transition entre Salazar et lui, et laisser entrevoir la naissance d'un nouveau Portugal plus libéral, moins fermé aux vues de l'extérieur et ouvert aux initiatives hardies. Il lui reste à ne pas décevoir ceux qui attendent beaucoup de lui.

Ont participé à la rédaction de cette page : P. Meunier, C. Sauvage, G. Dupir e, G. Lainé, J.-M. de Préneuf, F. Roussel.

L'ABBAYE DE BOQUEN (C.-du-N.)

et la « saine créativité nécessaire à l'Eglise »

L'ACCORD se ferait peut-être si la monachisme venait à être défini comme un type de vie humaine mettant l'accent sur les grandes réalités humaines et sur les réalités de l'accès, en vue d'une unification intérieure de l'homme au service de l'amour de Dieu et de tous les hommes. »

Ainsi, dans la « Préface » prononcée au cours de la messe, dimanche 26 octobre, le P. Bernard Besret regroupait les idées-force de la « communion » de Boquen dont il était l'hôte, depuis le Prieur. Dans notre dernier numéro, nous présentions brièvement l'événement : l'ordre de Cîteaux (cistercien) venait de le démettre de ses fonctions. En d'autres temps, en d'autres lieux, le fait serait passé inaperçu, comme la disposition discrète d'un curé, le retrait à pas feutrés d'un théologien. Aujourd'hui, en Bretagne, le fait est devenu événement. Pourquoi ?

Depuis Dom Alexis

Depuis plus de trente ans, Boquen a pris résonance prophétique. Lorsqu'en 1956, Dom Alexis décède de ses plus être abbé de Tamié, c'est dans les ruines de l'abbaye bretonne du XII siècle qu'il entreprend un retour aux sources. Sa personnalité, son mode de vie, son caractère, attirent les curiosités, suscitent même les hipnotiser, mais surtout leur l'effet d'un vigoureux sermon sur les Béatitudes.

Très vite, des groupes de jeunes, scouts ou autres, en font leur havre et viennent y faire retraite tout en aidant un peu au déblaiement des ruines. Quelques compagnons se joignent au Père abbé, s'en vont, ne pouvant tenir à ce régime d'ancêse impitoyable — la crasse d'ordinaire obligera aussi bien des retraitants à abréger leur séjour — ou découvrant que leur vocation n'était pas très assurée. Il n'y aura jamais guère plus d'une dizaine de moines à Boquen. Des adultes aussi, écrivains et savants, prêtres et laïcs, retrouvent ici la paix, la joie et la lumière.

Quinze ans après, Dom Alexis dresse le maigre bilan, de moins (et qu'il apparaît : « Il y a deux alternatives à envisager : ou rien, se résoudre à végéter avec une toute petite communauté, ou bien tenter une adaptation. » Il fonde bientôt des esposts sur un jeune garçon que le Seigneur conduit à la fot par les chemins creux de Boquen : Bernard Besret. Alors que Dom Alexis tombe malade, le Frère Bernard est responsable de la communauté. Prenant quelques initiatives dans l'organisation matérielle et l'orientation spirituelle de Boquen, il est une première fois cloigné du vallon de Pléneé-Jugon.

Tandis que le redéveloppement des murs se poursuit, l'adaptation souhaitée s'avère une œuvre autrement plus difficile. Les gros travaux de l'église (abbatiale, commencés en 1953, s'achèvent en 1965 juste pour que Dom Alexis puisse y célébrer l'Eucharistie avant de mourir. Le P. Bernard reprend la relève et est nommé prieur.

Sur le plan matériel, de très grosses sommes sont investies. L'abbatiale terminée laisse cependant un empirical en cours. Des bâtiments de ferme sont acquis pour y organiser étable et grange, mais aussi des dortoirs afin d'y accueillir les groupes de jeunes, vingt-deux chambres avec eau et chauffage sont mises à la disposition des retraitants, à l'intérieur de l'abbaye, une cuisine moderne est installée. Tous ces investissements de base ne sont pratiquement financés que par des dons.

Croire à l'indéit de Dieu

Le fruit du travail des Frères suffit aux besoins, simples, de la communauté. Numériquement, les effectifs n'ont pratiquement pas changé. Huit Frères, dont trois engagés par des liens stables, à Boquen, à la mort de Dom Alexis, l'un est mort depuis. Trois autres Frères sont rattachés simplement par des liens de promesse. Mais ces dix étaient répartis en trois fraternités : à Boquen, à l'île Saint-Gildas, sur les côtes du Trégor, et à Vohipeno dans l'île de Madagascar. Ils étaient, car ces jours derniers, à la suite d'un jugement de la Cour d'appel de Rennes, confirmant celui du Tribunal de Guingamp, la « Fondation Alexis Carrel » a été dissoute ; or, c'était dans son cadre que des moines de Boquen se trouvaient là : ils doivent donc regagner leur point de départ.

Des previsos ? depuis quelques années il n'y en a plus à Boquen : « L'hospitalité nous semble être une réponse l'engagement définitif de jeunes gens, dit le P. Bernard. Il nous est imprudent de les inciter à rester toute leur vie sur une trajectoire de l'évolution rapide de la société et de l'Eglise rend nécessaire cette période exceptionnelle de transition que nous vivons. » Dom Alexis n'ayant jamais voulu codiger de constitutions, Boquen est toujours considéré dans l'ordre des Cisterciens comme une maison en état de fondation, le dernier chapitre général de l'ordre réclamant de persévérer des statuts juridiques à son approbation.

Il y a donc là tension, telle qui traille l'Eglise, d'un côté le sentiment qu'un statut juridique est nécessaire comme signe d'appartenance, de l'autre la méfiance à l'égard de toute institutionnalisation. Moustère hors surprégation, ne relevant pas plus de l'évêque de Saint-Brieuc, quelle forme d'Eglise peut donc être à Boquen ?

Dans une conférence à l'occasion de la Saint-Bernard, le 20 août dernier, le Père Prieur tente d'expliquer : à côté des paroisses aux limites des délimitations territoriales, des monastères traditionnels à la vie domestique commune, des cercles d'Action catholique basés sur la sélection d'un milieu de vie, il y a place pour une « communauté » de pauvres hommes, jeunes ou vieux, célibataires ou mariés, laïcs ou religieux, à la recherche de leur identité dans le Christ.

« Adm est en train de naître la communauté de Boquen, qui ne correspond ... à aucune de nos classifications juridiques habituelles, mais qui peut éventuellement nous mettre sur la piste de nos nouvelles formes de vie. Il ... d'Eglise qui devront prendre cans un avenir proche la relève des paroisses. » La clôture a disparu, les veillées se multiplient, la réforme liturgique est prise comme le ferment de renouveau des 1963 l'office est en français — tout veut être signe de vérité et de vie du XXe siècle.

Autour d'une conférence

La recherche de Boquen attire de nombreux chrétiens et aussi des non-chrétiens. Les rassemblements de jeune, l'été, prennent de l'ampleur mais aussi, tout au long de l'année, des adultes viennent participer à l'Eucharistie du dimanche, en faire retraite. L'accueil est simple, chacun se sent chez soi, en communauté. Peut-être surtout les citadins, qui ne connaissent que l'anonymat des messes multiples des paroisses. Ce que de petits centres peuvent encore ressentir, les grands ensembles sont-ils susceptibles de le donner ?

Mais la question n'est pas simple. Il y aura toujours risque de s'évader, de fuir le prochain de quartier, de se retrouver qu'une « communauté » soi-gneusement choisie. « Chacun d'entre nous peut et même doit appartenir à plusieurs communions d'Eglise », poursuit le P. Bernard en un passage un peu oublié des « fans ». Des étudiants réfléchissant ces jours-ci à l'événement, dénonçaient précisément ces « petits clubs Boquen », entre snobs, plutôt en marge de la vie universitaire.

Trouver des formes neuves de vie entraîne nécessairement des tâtonnements. Le Père Prieur, dans sa conférence, esquisse des projets : « La mutation d'un patrie venant de l'extérieur par ordre de l'autorité supérieure semblerait une aberration dans les nouvelles communions d'Eglise en voie de formation » ; l'agglomérantes déclenché par le Concile doit être marqué par une humeur libérales : des formes schérosées, des mythes que l'on a construits sur les coulées, des multiples fausses formes du sacré, fausse recise (l'abstinence du vendredi!), fausse guère, libération aussi des différents domaines de vie, dont, s'ils le jugent bon aussi, la vie de célibataire des prêtres et des religieuses...

Les interprétations diverses de la conférence suscitent de vives réactions. L'affaire est livrée à l'opinion publique. Comme toujours, il y a ceux qui sont pris de panique à l'idée qu'on change tout le système et abandonne les traditions, et ceux qui sont aussi pris de panique à l'idée que ce ne change pas aussi vite qu'ils le voudraient pour eux.

Sous le titre « Aggiornamento et authenticité cœnéliaire », le cardinal Gouyon, archevêque de la région apostolique de l'Ouest, s'efforce d'apaiser et d'éclairer les esprits. Il pose des questions sur le libre choix des communautés, souligne le sens de l'envoi du prêtre par l'évêque, à l'esprit de libération il préfère l'esprit d'attachement à Jésus-Christ dans son Eglise, souligne le permet mal de comprendre le célibat consacré.

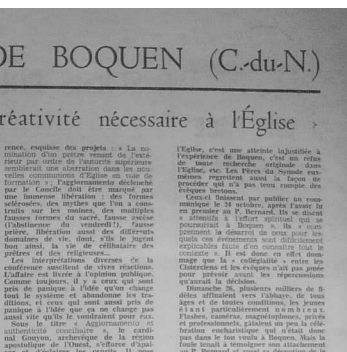

A la sortie de l'abbatiale, dimanche 26 octobre.

(Cliché Ouest-France.)

L'exercice de l'autorité passe par l'opinion publique

Depuis sa visite à Boquen, en décembre 1968, l'Abbé général des Cisterciens, Dom Kleiner, fait de sérieuses réserves tant sur certaines initiatives liturgiques que sur la mise en œuvre de certaines conceptions monastiques. Il devait revenir au cours de novembre, mais le 15 octobre, le P. Besret le devance et se rend à Rome. Il y apprend qu'il est démissionné de sa charge de Prieur de Boquen avec conseil de se retirer à Rome.

Le Père Abbé a-t-il mesuré le phénomène d'opinion publique ? Très facilement informé, sans qu'il y ait besoin de conférence de presse, l'opinion s'emparé de la décision. Les lettres de protestation sont diffusées : c'est une forme de répression intolérable, c'est une procédure que l'on croyait abolie dans leurs monastiques... lui qui consiste à la recherche de pauvreté dans la pauvreté », réaffirme le P. Bernard dans son allocution qu'il veut rester une profession de foi et qu'il termine par le chant joyeux de l'Alléluia.

Boquen, demain ?

Le désarroi dont parlent les évêques oblige à faire quelque chose. Quoi, avec qui ? Le diocèse de Saint-Brieuc participerait intéressé verra alarmant l'événement paraître dans les interventions de la toute proche seconde session du Synode. Du côté de Boquen rien de précis n'a été annoncé.

Pour terminer leur communiqué, en tout cas, les évêques de la région apostolique de l'Ouest souhaitent que Boquen puisse aider une saine créativité nécessaire à l'Eglise pour être fidèle aux orientations de Vatican II ». Il faut que Boquen continue.

Raymond LETERTRE

Lettres des lecteurs

● Comme nous avons maintenant la certitude que la première messe télévisée, du minuti sera curoïsée de l'église de Pleyben, je pense que les Bretons, le dimanche Dimanche en prévienne ses lecteurs. Cet événement peut que le prestige culturel de la Cornouaille.

C. S., 29-S.-Pleyben.

— Nous avons prévenus. Puisque nous parlions messe télévisée, signalons aussi l'initiative de Télé-Bretagne qui, le 26 octobre, a pris la station de la Toussaint. Pour la première fois, une émission religieuses est réalisée par la station de Rennes, à l'intention du seul réseau régional. Le samedi 1er novembre, en effet, Télé-Bretagne diffuse, de 10 h à 11 h, la messe de la Toussaint en direct de l'église de Plouguen. Le Nord-Finistère sera donc lui aussi à l'honneur.

● Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre excellente présentation du livre de mon père Aux limitures du temps. C'est la messe hasardé mais, j'ose le dire, la meilleure enregistrée jusqu'à ce jour. Elle a d'abord le grand mérite de donner au lecteur à juger sur pièces, ce qui est bien à mon sens la seule façon valable de soumettre un ouvrage au public. L'échantillonnage des poèmes retenus témoigne d'une lecture attentive et reflète assez fidèlement les diverses tonalités. Vous avez su comprendre, mieux : sentir. Il fallait, je crois, cette sympathie profonde pour pouvoir faire choix de la photo que vous avez placée en regard : ce paysage d'arbres et d'eau, tout baigné de sortilèges. Je suis certain que mon père l'aurait aimé. C'est aussi l'avis de ma mère qui tient à joindre ses remerciements aux miens.

P. H.-, 35-Dinard.

— Quelques exemples valent en effet mieux qu'une analyse stérile d'un recueil de poèmes.

● La question que vous avez posée dans un numéro de septembre : « Faut-il supprimer les départements bretons ? » est passionnante... Le problème intéresse au plus haut chef la région centrale de Bretagne.

G. H.-, 56-Pontivy.

— Notre lecteur a fait plus que parcourir l'article et il nous écrit ses réflexions. Nous avons ouvert le dossier en souhaitant le plus possible de participantes. Quelques brèves correspondances sont revenues sur la question, cette dernière lettre reçue est plus étoffée et mérite la communication en page 10, avec une autre reçue sur le même sujet.

● De son côté, la revue Armor, dans son numéro 5, reproduit la carte que nous avions publiée et pose les questions : « Bretagne/Dimanche a pris l'initiative d'ouvrir un dossier sur le problème. Il l'ouvre par la publication de cette carte... Notre conférée l'accompagne de quelques observations intéressantes... » Ainsi reprises les idées font leur chemin.

Couve de Murville-Rocard

UNE PAGE TOURNÉE

SI M. de La Palice avait connu le scrutin d'arrondissement, il aurait sans doute dit qu'une élection ce n'était pas un événement, mais deux : une victoire et une défaite.

Dans le cas de la IVe circonscription des Yvelines, on ne sait pas à vrai dire quel est des ces deux événements le plus important : la défaite de M. Couve de Murville ou la victoire de M. Rocard.

Comment expliquer la défaite de l'ancien premier ministre ?

D'abord par la campagne elle-même. Celle de M. Couve de Murville ne fut peut-être pas suffisamment active et surtout il n'a pas bénéficié — c'est le moins que l'on puisse dire — d'un appui très spectaculaire de l'état-major UDR.

Sur le plan politique, M. Couve de Murville apparaissait à la fois comme le candidat de la continuité gaulliste et comme le candidat de l'équipe actuellement au pouvoir. Sans doute a-t-il additionné contre lui les adversaires de l'un et de l'autre.

Enfin, l'échec de M. Couve de Murville s'explique aussi et tout simplement... par le succès de son adversaire.

M. Rocard avait sur l'ancien premier ministre le triple avantage de représenter une autre génération, d'incarner des idées nouvelles et d'être déjà, après plusieurs campagnes infructueuses, très au courant des problèmes de sa circonscription.

Il a mené une campagne extrêmement active.

Malgré les idées révolutionnaires qu'il professe, il a pu attirer à lui des voix certaines que son intelligence et sa compétence rassuraient.

Ayant devancé au premier tour le candidat du parti communiste, il a bénéficié au second tour d'un désistement accordé du bout des lèvres, mais que les électeurs communistes ont pris au sérieux. On ne peut pas dire que le communiqué du parti communiste et que l'attitude de *l'Humanité* — sa discrétion pendant plusieurs jours, puis une attaque *in extremis* contre le PSU — étaient une incitation à voter massivement pour M. Michel Rocard. Tout au contraire, on pensait généralement que les communistes, malgré la position officielle de désistement, allaient faire tomber le candidat PSU.

M. Couve de Murville battu, c'est un des piliers de la fidélité gaulliste qui se trouve écarté du Palais-Bourbon et qui perd ainsi une grande partie de son prestige et de son autorité sur le groupe parlementaire. C'est une page qui se tourne.

M. Rocard élu, c'est une gauche nouvelle qui fait son apparition au Parlement.

Il n'aura pas que des amis autour de lui. La gauche le voit venir avec une certaine méfiance... Il a, en effet, jaloux, beaucoup critiqué cette gauche, qu'il s'agisse du parti communiste lui-même ou de la social-démocratie. Cependant, les conventionnels ont salué sa victoire, et M. Mitterrand, qui, comme lui, est « non-inscrit » à l'Assemblée, a dit que cette élection était le « *signal du redressement de la gauche* ».

Cependant, M. Michel Rocard rencontrera bien des difficultés. Il lui faudra s'insérer dans une vie parlementaire assez éloignée de l'ambiance des congrès PSU, sans toutefois se couper de sa base. Il sera intéressant de voir d'une part comment l'Assemblée accueille ce nouveau venu et comment le PSU lui-même resserrera cette accession à des responsabilités politiques.

Jean-Noël VILLERS

SURSIS POUR L'EUROPE VERTE

économie

APRES une difficile négociation, les ministres des Finances et de l'Agriculture ont fini par trouver lundi à Luxembourg un compromis qui certes n'enthousiasme personne, mais dont chacun admet que c'est la solution la moins mauvaise.

Les principes fondamentaux du Marché commun agricole sont maintenus. L'unité des prix, l'unité du marché sont préservées. Les Allemands n'ont pas insisté pour faire prévaloir le système des taxes aux frontières qui aurait signifié pratiquement la fin de ces piliers de base du Marché commun agricole. Certes, les expédients qu'il a fallu trouver pour compenser les pertes des agriculteurs allemands sont d'une orthodoxie qu'on peut contester, mais les principes sont sauf.

Ensuite, le principe d'une intervention communautaire pour venir en aide aux agriculteurs allemands a été ménagé même si cette intervention communautaire est réduite.

Enfin, on a pu trouver un moyen de financer cette intervention communautaire sans demander un effort supplémentaire aux Etats-membres. Puisqu'il n'agit pas d'apporter de l'argent frais ne s'agit pas d'apporter de l'argent frais — à la fiscalité commune des Six — le Fonds agricole européen, FEOGA, — mais d'utiliser les ressources existantes de ce Fonds (prévenant des dépenses moindres engendrées par la dévaluation française) les Italiens, particulièrement, refusaient catégoriquement d'augmenter leur participation au FEOGA pour sculpter en aide aux agriculteurs allemands.

L'accord perte seulement sur les principes, sur les orientations. Il appartiendra au Conseil qui se réunira à Bruxelles les 11 et 12 novembre de lui donner une forme concrète définitive. En attendant, et afin que les échanges communautaires ne soient pas bloqués, le système provisoire des taxes aux frontières adopté pendant la période du mark flottant est prorogé pour six semaines. En tout cas, pas au-delà du 9 décembre.

Ce compromis qui devrait être ratifié les 10 et 11 novembre évite l'éclatement du Marché commun agricole, mais il n'apporte pas une solution pour l'avenir. L'Europe verte ne pourra trouver son assise que si l'unification est poussée dans les autres domaines monétaire, économique, social. C'est une affaire de volonté politique. Les agriculteurs français l'ont dit à M. Pompidou en soulignant qu'en ce domaine la France ne se contente pas d'exiger, mais prenne des initiatives.

Le Professeur Karl Schiller, ministre allemand de l'Economie : un négociateur redoutable.

La réévaluation du mark : un atout pour la France

LA France ou-t-elle ou non bénéficier de la réévaluation du mark ?

C'est la question que chacun peut se poser après une décision qui était attendue depuis longtemps, mais qui apparaissait comme une opération de politique intérieure allemande.

Pour répondre à la question posée, il faut mettre les différents points de vue.

● A COURT TERME d'abord, *la réévaluation du mark peut — ou n'est pas certain — mettre fin à la fuite de spéculation dont la France s'efforce souffrir ces derniers temps. La suspense durait depuis trop longtemps sur la date et la montant de la réévaluation. Le franc trop faible a beaucoup souffert depuis un an de sa comparaison avec le mark trop fort. Aujourd'hui, le franc dévalué et le mark réévalué ont trouvé une valeur relative plus équitable. Les perles de devises devraient devenir moins fortes.*

● A PLUS LONG TERME, *disons dans six mois ou un an, quand les commandes nouvelles remplaceront celles qui ont été prises avant la réévaluation, la décision de réévaluer le mark de 5,5 % peut aussi être très favorable pour la France. En effet, elle donne un nouvel avantage aux produits français en Allemagne qui y seront moins chers. Le gouvernement allemand compte d'ailleurs sur cette baisse des prix des produits importés pour modérer la hausse des prix en Allemagne. En contrant autant de produits qu'ont en Allemagne, les industriels français remporteront des ventes plus importantes. Avec la réévaluation du franc et la réévaluation du mark, l'écart du franc et du mark se atténuer pour de redressement.*

Sur le marché français également, les produits allemands seront plus chers. Si les industriels français parviennent les remplacer, cela pourrait amener une réduction de nos importations.

● IL PAUDRA DONC LUTTER *pour profiter de la réévaluation du mark. Agressivité commerciale et développement des investissements sont deux conditions essentielles. Cette lutte est d'autant plus nécessaire qu'il faut faire vite, la réévaluation du mark agit aussi pour but de ralentir l'économie allemande, qui deviendra moins bonne cliente pour les produits français et des implantations commerciales sérieuses n'ont pas été réalisées.*

Il faudra lutter aussi sur le plan européen car la réévaluation du mark, après la dévaluation du franc, oblige à remettre en marche les mécanismes de la politique agricole du Marché commun qui sont essentiel à l'agriculture française.

Il faudra lutter enfin car la réévaluation du mark a libéré la formidable puissance de l'économie allemande qui lance un défi pacifique qui l'économie française doit relever si notre pays veut encore jouer un rôle indépendant.

J.-M. de PRENEUF

politique

Le sort du Liban en jeu

BRUSQUEMENT, la situation s'est aggravée au Liban, ce petit Etat à la structure bien particulière, qui ne s'était trouvé jusqu'ici qu'assez rarement en vedette dans le conflit judéo-arabe. On en avait même oublié qu'il subissait une crise ministérielle qui durait depuis plusieurs mois. Et voilà que la guerre arrive jusqu'à son territoire et que son existence, elle aussi, qu'Etat aux frontières mal définies, fait donc parler.

Depuis longtemps déjà, des commandos palestiniens s'étaient installés aux frontières du pays et de là, laissaient des opérations contre Israël. Il s'ensuivait des opérations de représailles de la part des Israéliens, qui n'étaient pas sans porter préjudice aux populations libanaises et aussi à l'autorité du gouvernement de Beyrouth. Il fut de souvenir à cet égard du raid retentissant d'un commando israélien à l'aéroport de Beyrouth, il y a plusieurs mois.

D'autre part, les commandos palestiniens, fortement organisés, se considéraient en terre libanaise comme en pays conquis, se soucient fort peu de l'autorité de la police et de l'armée... Les conflits étaient donc quasi permanents et ne faisaient que s'aggraver, se devaient finir par prendre un caractère aigu.

La médiation du président Nasser

L'autre semaine, c'était la crise ouverte. Les troupes libanaises s'attaquaient directement aux commandos palestiniens qu'elles entendaient soumettre aux lois générales du pays. Ce fut un « tollé » dans tout le monde arabe. Parmi les protestataires, la Syrie figurait à la première place, et cela n'avait surpris personne.

Par contre, ce qui devait surprendre, ce fut, le 23 octobre, l'assaut lancé contre les frontières libanaises par des éléments venus de Syrie. Des Palestiniens, disait-on à Damas, mais des Palestiniens avec des chars et un armement portant la marque de l'armée syrienne. Rapidement, la ville de Tripoli était attaquée et occupée en partie par les envahisseurs, tandis que l'agitation, fort bien orchestrée, gagnait Beyrouth et d'autres villes.

Au même moment, le chef du gouvernement libanais, M. Karamé, qui, en fait, ne faisait plus qu'expédier les affaires courantes, refusait dévoilement de former le gouvernement, laissant le président Charles Hélou seul, face à des événements qui risquaient d'entraîner le pays à sa perte.

Le pire était à craindre en effet et, sentant le danger — la disparition du Liban ne pouvait que rendre plus explosive encore la situation au Proche-Orient, — le président Nasser décida d'offrir sa médiation qui fut aussitôt acceptée ; rien n'indique qu'elle réglera tous les problèmes libanais, nombreux et complexes.

Un équilibre difficile à tenir

Ceux-ci sont d'ailleurs de deux ordres : problèmes intérieurs et problèmes extérieurs, et les plus importants sont peut-être les premiers. Possédant un statut original, parfois proposé comme modèle à une possible cohabitation judéo-arabe, le Liban a pour assise politique un équilibre harmonieux entre chrétiens et musulmans, tous groupés dans des communautés religieuses nombreuses et diverses.

Une rupture de cet équilibre équivaudrait inexorablement à un effondrement du pays, et c'est ce que les Palestiniens ont tenté, semble-t-il, de provoquer en divisant chrétiens et musulmans, en représentant les opposants à leur présence

dans le pays comme des adversaires de l'unité arabe. Il apparaît toutefois que devant le péril les chefs de communautés se soient ressaisis et aient fait front unanimement pour éviter la catastrophe. La médiation du président Nasser est venue à point pour les aider.

Restent les problèmes extérieurs qui, dans les circonstances actuelles, sont crucaux. A Beyrouth, on n'entend pas condamner les revendications des Palestiniens, encore moins les empêcher de combattre Israël. Mais, on désire qu'ils respectent l'unité du pays et l'autorité du gouvernement libanais.

Le Liban, moins bien armé que les autres pays, succombera-t-il sous les coups d'alliés non responsables que les voisins voient d'un bon œil s'engager ailleurs que dans leur propre territoire ?

Comme d'autre part Israël a laissé entendre qu'il n'accepterait pas un changement de statut au Liban, on voit dans quel imbroglio se trouve ce petit pays dont on connaît les attaches avec la France et aussi l'intérêt pour la culture occidentale. La médiation du président Nasser ne peut donc que se servir. Mais pour combien de temps ?

François ROUSSEL

Bretagne

OBJECTIFS 1985 : La Commission régionale de conversion et d'industrie de Bretagne a établi, à Pontivy les objectifs à atteindre d'ici 1985. L'évolution démographique actuelle donne du souci, à cette zone, une population totale de 2 200 000 personnes, et une population active de 1 080 000 personnes. Pour ces 1 080 000 actifs, 230 000 emplois sont à créer d'ici quinze ans.

FORÊTS DOMANIALES : Les coupes de bois dans les forêts domaniales des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, axé du mois en cédédionné, à Quimper, du total, 13 000 tonnes de bois d'œuvre et d'industrie ont été attribués, pour la somme de 721 000 F.

CULTURE OUVRIÈRE : Une quarantaine de militants, venus de tout l'Ouest ont participé au premier séminaire de formation organisé à Grenoble par le Comité de culture ouvrière. Le thème : « Comment s'exprimer » a amené les participants à s'entraîner aux meilleures formes de prononciation, de diction et de comportement.

PÊCHE THONIÈRE : La campagne 1969 du germon s'achève. Elle a été décevante. Pour l'ensemble des ports du Finistère la production de thon blanc n'atteint que 4 500 tonnes : elle était de 6 888 tonnes en 1968 et, pour les années 1959-1963, la moyenne approchait des 8 000 tonnes. De Cémaires à Saint-Jean-de-Luz, la production globale, au 15 octobre, ne fin le à 8 704 tonnes, au lieu de 11 630 tonnes en 1968, et de 10 300 tonnes pour la moyenne des années 1959-1963.

CHAUSSURES BRETONNES : La Bretagne compte environ 1 500 emplois dans l'organisation industrielle que 1 % de la production, les consommateurs locaux en prend 69 %, Paris 15 % et le reste de la France 14 %. Une cinquantaine de cadres venus des différents départements bretons, et membres de l'association des chaussures bretonnes et de la Chambre syndicale de la chaussure bretonne ont étudié, à Châteaubriand-les-Pins les possibilités de développer l'exportation. Ils ont mis avant leur accord pour l'attribution du label « Bretagne » à la crêpe répondant à certaines normes de composition, de fabrication, de conditionnement.

JOURNALISTES : Huit journalistes de l'Ouest constituent la délégation régionale de l'Association des journalistes du développement régional (ADR) et a été présidée par son président au Premier congrès des journalistes de Bretagne à Bordeaux.

CEDCO : La « Comité économique régional de l'ouest de conversion » a mis en place, à Saint-Brieuc, son comité administratif, dans ce cadre administratif aura pour charge de mettre en œuvre de la politique régionale de l'ouest par les travaux, les études des problèmes relatifs à la politique de l'emploi, de l'aide, la centralisation et la diffusion des informations, l'entretien de relations avec les instances et le Comité économique doit aussi un rôle à jouer.

TRANSPORTS FERROVIAIRES : *La recherche de la « vitesse » ne doit pas s'exercer par le maintien d'un tarif spécial pour le transport de la bombonne particulaire. Par contre, à l'enquête Bézier, qui a lieu depuis 1962 un tarif particulier pour certains produits partant de Bretagne ou y arrivant, est nécessaire de maintenir.* La Commission parlementaire du CELIB (Centre d'Etudes et de Liaison des intérêts bretons) a représenté au ministre de l'Aménagement du territoire et au ministre des Transports les inconvénients de la suppression de cette « avantage Bézier » pour l'économie bretonne, et le caractère irréalisable de cette inégalité des traitements entre ceux de la Bretagne et la région parisienne.

22 Côtes-du-Nord

Dans son immeuble édifié tout récemment, boulevard Waldeck-Rousseau, l'Agence autonome pour l'emploi inaugurait lundi 13 à 10 studios. Elle possède, en attendant le Dinan, tandis qu'une autre Agence fonctionne à Guingamp.

A quelques semaines d'intervalle, en septembre et en octobre, le **Centre des Jeunes Agriculteurs** a organisé à Rennes deux sessions de trois jours sur « l'installation ». Elles ont été suivies par une vingtaine de jeunes. Le but de ces sessions, était de répondre aux problèmes posés aux jeunes qui s'établissent, de leur procurer des bases pour la gestion de leur exploitation et de leur fournir une ouverture sur l'économie générale et ses lois.

SAINT-BRIEUC — La Chambre de commerce avait organisé à l'Hôtel de ville une « Table ronde » pour étudier les problèmes du stationnement. Le maire a accepté le principe d'une Commission extra-municipale, formée de représentants de la municipalité, des commerçants et des technicens de l'équipement de la ville, pour rechercher les places de stationnement disponibles et les endroits susceptibles d'être aménagés et rechercher les moyens de financement pour la construction de nouveaux parkings.

Les syndicats CGT et CFDT du « Joint Français » ont refusé de signer l'accord d'intéressement proposé par la direction. Ils estiment que l'établissement de la partie des salaires entre les usines de Saint-Brieuc et de Paris serait plus important et déclarent qu'ils refuseront l'accord sur l'intéressement tant qu'un accord sur le rattrapage des salaires n'aura pas été réalisé.

GUINGAMP — **L'entreprise de travaux publics** Jean Giffec se voit dans l'obligation de licencier une vingtaine d'ouvriers sur les 200 qu'elle emploie actuellement.

LOUDEAC — Le Conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la **station génétique porcine**. L'établissement ambitionne la création d'un minimum de 50 emplois ; le dossier du projet doit d'abord recevoir l'approbation du Conseil d'hygiène.

— **Le Syndicat du Lié** a pris des dispositions nécessaires à la poursuite des travaux d'adduction d'eau, pour les communes des cantons de Loudéac et de La Chèze. Il obtient une première tranche, réalisable en 1970, et d'un montant de 2 millions 460 000 F, 55 % des fermes et des maisons seront desservies, exceptée une partie de la zone rurale de Loudéac. Tout sera achevé après la deuxième tranche, d'un montant de 5 630 000 F, qui sera réalisée en 1971.

LANNION. — Le renom de Lannion et le succès de ses installations électroniques ne doivent pas cacher les soucis de la part des Lannionais. Au passage d'un ministre, récemment, le maire en a énoncé quelques uns. Il a signalé, en particulier, le retard apporté à la réalisation du **nouvel hôpital de 400 lits**, dans le cadre du plan quinquennal. Il a demandé, en outre, que le projet de « détournement » de la Lieu, pour la Santé... il y a plus de trois ans !

CHATEAULDREN. — **Le Syndicat à vocation multiple de Châteaulaudren** « informe et officiellement, constitue entre les communes du canton. Son but est de « développer les activités existantes, d'en créer de nouvelles et d'assurer dans toute la mesure du possible l'expansion économique et sociale de la région ».

CARHAIX. — Les délégués CGT des diverses **entreprises de l'alimentation**, industrie et conserveries, ont examiné la situation des travailleurs du cru cotrapies. Ils leur demandent de s'organiser pour obtenir des augmentations de salaires, de 20 % dans la conserverie, de 15 % dans les laiteries.

29 Finistère

— *La « Famille Rurale » a 25 ans et 27 Assemblée générale à Saint-Segal. Depuis un an, cinq nouvelles associations locales ont été créées, dans le département, mais aussi, surtout, en fond. 74. La « Famille Rurale » a assuré le fonctionnement de 38 crèches et de 32 centres éducatifs de vacances : 121 animateurs qui été formés pour les premières, 25 pour les seconds.*

Le secrétaire d'Etat au Commerce a présidé, à Quimper, une réunion des représentants des Chambres de commerce de Quimper, de Brest et de Morlaix. Il a reçu une délégation des diverses mouvements du commerçants et artisans du département venus lui exprimer leurs inquiétudes.

La Fédération des Syndicats d'exploitants agricoles du Finistère a tenu à Châteaulin son Congrès annuel, 400 délégués locaux y représentaient 18 642 adhérents. *Dans la motion finale, ils ont demandé en particulier que soient supprimés les taux d'intérêt et mises en œuvre les dispositions favorables au développement de la région dans le cadre de la rénovation rurale.*

QUIMPER. — *Entre Quimper et Bannalec, des délégations municipales ont, à plusieurs reprises, échangé des visites. Aux vacances dernières, un échange scolaire a même été organisé entre les deux villes. Une réunion extra-municipale, à la mairie de Quimper, a permis aux responsables intéressés d'entreprendre un travail de coordonnées et de préparer le jumelage entre les deux villes. La mise sur pied d'une Association a été confiée au Comité franco-allemand de Quimper.*

— *Des clous de tapissier ont été semés sur le parking du « Halte », route de Bénédet. Une trentaine de voitures ont eu un ou plusieurs pneumatiques crevés. La direction a offert aux automobilistes de remboursier les dommages subis.*

— *La municipalité a procédé à la réception provisoire des travaux de construction de l'Institut universitaire de technologie (IUT) à Cronz-or-Plomeur. Il ne reste, en effet, un mois de mai dernier. Dans quelques jours, l'établissement accueillera les étudiants inscrits au département « Techniques commerciales ». Deux autres unités d'enseignement seront créées plus tard. En plein fonctionnement, l'établissement pourra accueillir environ 900 étudiants.*

BREST. — Le directeur du Centre de rééducation physique « Les Abers » indique, le *contingent annuel d'heures supplémentaires qui permettrait de faire face aux besoins en qui concerne la gymnastique corrective, ne serait pas recondait pour 1969-1970. Alors que trois postes et demi seulement sont normalement prévus au budget du Centre, pour 870 élèves, des heures supplémentaires étaient allouées par 12 professeurs d'éducation physique de l'enseignement secondaire. Au total, selon le syndicat des professeurs d'éducation physique le rédiscutaient le tiers environ inégalité à Brest de 73 heures de cours, toujours à Brest.*

MORLAIX. — *Les élèves de terminale du Lycée Tristan-Corbière ont, un matin, décidé, sans préavis, une grève du sandwiche. Parmi les moins mauvaises, trouvons la succession de quatre professeurs de philosophie depuis la rentrée. Dans l'après-midi, les « terminales » ont fait une manifestation de rue. Le mouvement, lundi que les groupes de la première à la quatrième, initiaient leurs aînés.*

35 Ille-et-Vilaine

Les pharmaciens adhérents à la **Coopérative utilisation et de Répartition Pharmaceutiques** ont participé à un colloque organisé à Paris sur « La pharmacie et l'ordinateur ». Tout à tour, un ingénieur IBM et un ingénieur conseil du CERP ont parlé de l'informatique, de son rôle, et de l'aide que l'ordinateur peut apporter au pharmacien.

RENNES. — Au Centre social de Maurepas, une « **Association d'animation et de gestion** » vu le jour créée. Elle doit permettre à la population de s'associer à la vie du Centre par la recherche des besoins à satisfaire, la mise en place des activités correspondantes, la participation à leur fonctionnement et à leur gestion.

— **L'usine thermique** destinée à desservir toute la zone d'urbanisation prioritaire Sud, avec 8 000 et bientôt 12 000 logements, répartis sur 240 hectares, est en état de fonctionner. Pour les besoins actuels, deux chaudières, gravitaires sont été installées ; elles sont équipées chacune de trois brûleurs, consomment chacun une tonne et demie de fuel lourd par heure. L'approvisionnement est assuré par deux cuves de 1 200 mètres cubes.

— **L'Office** bretonnique de Tourisme s'intéresse, en particulier, aux jeunes qui souhaitent passer un mois en Angleterre pour parfaire leur connaissance de la langue anglaise. Du 3 au 8 novembre, un **bureau provisoire d'information** va être organisé, à Rennes, dans une salle mise à la disposition de l'Office par la Direction du Centre régional de documentation pédagogique.

— A l'appel du **Comité d'information et de défense des commerçants, artisans et professions libérales** (CEDCAM), une manifestation s'est déroulée, le 10 octobre. Un cortège long de près de deux kilomètres, a parcouru les rues du Pont-Pierre, a défilé à travers les principales artères, en Haxemont, Clef-Délégation, des manifestants a été reçu à la préfecture.

VITRE. — A l'appel de l'UNCAL (**Union nationale des Comités d'action bretons**) 250 élèves du lycée de Vitré ont fait grève. L'Association des parents d'élèves (Fédération Amicale laïque) a saisir dans un communiqué qu'elle avait été glaner dénoncé le fait accompli, qu'elle n'avait malheurent pas été consultée et qu'elle juge inadmissibles les conditions dans lesquelles il a été décidé.

REDON — Le développement du tourisme nautique est sensible à Redon. Du moins de mai au mois d'août, 250 bateaux de plaisance sont passés à l'écluse du Bélion. Durant le seul mois de juillet, 80 bateaux ont été éclusés : 35 se trouvaient vers l'ouest, 36 vers les rivières ou canaux bretons, Parmi les plaisanciers, bon nombre étaient anglais.

— En liaison avec les responsables du Bagad Nominoé et du Cercle celtique, le Centre culturel de Redon a décidé d'organiser des cours de langue bretonne.

— Une réunion organisée à Redon par les services de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine a étudié la situation du **marché de la chataigne** et les possibilités d'avenir de cette production. Des multitudes de chataigniers ont été importées en 1968 pour un prix moyen de 3 F les kilo. Dès un effort de tri et de plantations contributrait à revaloriser la production existante. Progressivement, l'implantation de nouvelles espèces pourrait être réalisée, dans le cadre du vergers rationnels scientifiquement conduits et adaptés à la production.

56 Morbihan

— La Chambre de Métiers du Morbihan a convoqué les professionnels de la coiffure pour leur assemblée générale annuelle. Les participants ont notamment que les résultats successifs du Comité artistique du Morbihan, constituant du sanitage à la promotion de ceux qui ils animent, par une distinction plus marquée vers le travail technique.

— L'Association mixte-culturelle du Morbihan regroupe les foyers culturels du département. Chacun d'eux était représenté à la réunion qui vient de se tenir à la Maison de la Culture de Gourin. Le programme de l'année a été établi, sous inter-foyers, conférences, veillée, rallye, kermesse départementale... et l'édit du « journal », trimestriel.

— L'Union départementale des artisans Poujoulat a demandé au directeur de Jeunesse et Sports et de la Maison d'animation la réunion de tous les éléments du département pour mettre sur la Convention collective des employés de commerce du Morbihan.

— Le Comité antituberculeux d'entreide et d'éducation sanitaire du Morbihan vient d'acquérir une **camionnette** destinée à l'information sur la tuberculose, en même temps qu'à l'éducation sanitaire en général. Son polongé dans les communes vitre décompagné de conférences sur l'équilibre alimentaire, la diététique, l'alcoolisme...

— L'Union départementale des Groupements de vulgarisation du progrès agricole à tenu au lycée agricole de Pontivy son assemblée générale. Accueillement, une trentaine de groupements cantonaux traditionnel en collaboration avec l'Union départementale qui comprend une section maraîchère et une section fleurissiné. Dans la motion finale, les participants regrettent que l'Association nationale de développement agricole n'accorde pas les crédits suffisants pour permettre à l'Aucun groupement de vulgarisation agricole d'être pourvu d'un conseiller.

— Le syndicat départemental des entrepreneurs de service et de distribution du machinisme agricole du Morbihan pour étudier les conséquences de la loicique des prêts du Crédit agricole aux agriculteurs pour leurs achats de matériel. Parce que les transitions sont rarement réglées au comptant, les négociants conduisent leur trésorerie en leurs activités qui pouvait les amener à une réduction de leur personnel.

LORIENT. — La Mutualité maritime vient de publier dernièrement dans les nouveaux locaux boulevard Léclerc, à la place des anciens bureaux de Trévas.

— Le bagad de Lann-Bihoué recevra d'autre « congrès du 1er octobre, par décision du Conseil municipal de la ville, dans un cursus spécial « Bihoué » qui devrait « rendre possible que entre décisions soit une convergence des compromis appliquée au budget de l'année ».

PORT-LOUIS. — Le conseil municipal a récemment décidé d'une « Maison des jeunes et de la culture ». Pour cette, il a prévu un « stage de 6 m × 3 du Bureau » ; ateliers de 6 m × 3, d'une lato-photo et de 6 m × 3 et d'une salle de séro implantée sur le terrain de la radio, à l'emplacement de l'ancien hôpital maritime.

ROUDOUALLEC. — Le Tribunal administratif de Rennes a fait droit à deux requêtes de propriétaires de remembrement et annule les décisions de la Commission de remembrement. L'une des décisions litigieuses concerne des parcelles d'une prairie naturellement exploitable ; la seconde concerne des parcelles de 1 ha 75 et prétendant que des parcelles ilôts réputées d'accès et d'exploitation en raison de leur nature marécageuse. L'autre concernait une modification de limite entre les terres appartenant à deux fermes cette modification faisant dans la propriété de l'un d'eux un pulé à vaque composée de plusieurs parcelles.

Suite page 11

MISSION DE FRANCE : UNE VOLONTE D'AVANCER ENSEMBLE MALGRE LES TENSIONS

500 prêtres et 12 évêques ont participé durant trois jours à l'assemblée générale de la Mission de France à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Parmi ces prêtres, 280 appartiennent à la Mission de France, 45 à des équipes associées et, pour la première fois dans l'histoire de l'institution, 214 prêtres, invités par la Mission de France.

Le thème qui partait de l'expérience concrète de ces prêtres : « Le sens de la foi en Jésus-Christ pour l'homme moderne et la place du prêtre dans la confrontation avec l'incroyance », a été illustré par une journée entière de témoignages remarquables.

La réflexion et surtout la proposition d'un texte ont montré des divergences et des courants opposés : jeunes prêtres et moins jeunes, nécessité d'une institution ou refus de toute structure, conscience plus ou moins vive des relations que le corps des prêtres doit avoir avec des laïcs, respect plus ou moins grand des milieux humains de vie.

Des questions ont été soulevées sans être résolues : nécessité d'une analyse nouvelle de la société, réflexion sur les sciences humaines, la sexualité, le lieu de la foi avec les luttes des hommes et avec leurs cultures, le sens d'une confrontation entre prêtres, les relations avec l'épiscopat, etc.

Le texte (voté par 456 voix sur 575 votants) note ces questions. La recherche sera poursuivie aux plans local et régional. L'avenir de la Mission de France ne se déterminera que dans un an ou deux. La démission de son Conseil en mars avait révélé une crise qui avait paru profonde. L'assemblée générale semble annoncer des suites plus positives.

R. M.

BOQUEN : LE P. BESRET LAISSE SA CHARGE DE PRIEUR SANS REVOLTE

Dimanche dernier, à Boquen (Côtes-du-Nord), le P. Bernard Besret a célébré une dernière fois la messe en l'abbaye dont il était encore récemment le prieur. On sait, en effet, qu'il a été destitué de cette charge par Dom Kleiner, Abbé général de l'ordre cistercien. De nombreux témoignages d'amitié et de solidarité avec le P. Besret se sont manifestés : création d'un Comité de soutien, lettre — à l'évêque de Saint-Brieuc — de vingt-cinq aumôniers de mouvements de jeunesse et de frères, pétitions diverses, déclaration du groupe de prêtres Echangeur et Dialogue, venue de Boquen de plus de 6 000 personnes pour cette dernière messe.

Les évêques de l'Ouest, pour leur part, ont fait le point sur les causes de l'événement : ce sont les initiatives, aux plans de la liturgie et du style de vie monastique, prises par le P. Besret, puis le développement de ses thèses dans une conférence, le 30 août dernier, qui ont entraîné la décision de l'Abbé général de Cîteaux.

Les évêques souhaitent que l'abbaye ne perde pas son rayonnement et puisse contribuer à une application créatrice des orientations du Concile Vatican II. Il faut noter que le P. Besret et ses amis, depuis le début de la crise, ont refusé de se présenter comme des contestataires et ont tenu à affirmer leur attachement à l'Eglise. Ce prieur a notamment rendu hommage à Paul VI dans sa dernière homélie : précisé le sens de ses recherches sur la vie contemplative : « Il s'agit de rendre aux valeurs monastiques leur impact efficace dans un monde qui, faute de véritables maîtres, court à la recherche d'ersatz parfois dangereux... La tradition monastique, dans sa sagesse séculaire, recèle cette profondeur de vie dont notre société, sans toujours le savoir, a absolument besoin. »

E. G.

VENDREDI SANS ALCOOL NI TABAC, c'était une suggestion du Secrétariat de l'épiscopat français du 15 février dernier ; elle a été récemment rappelée par le P. Riquet au cours du Congrès national contre l'alcoolisme. On sait qu'en France un homme sur trois, une femme sur sept, soignés dans les hôpitaux parisiens, sont alcooliques.

L'abstinence des chrétiens serait un encouragement aux buveurs guéris et une aide par l'exemple pour les victimes de cette véritable toxicomanie que constitue l'alcoolisme. L'économie réalisée pourrait être affectée à l'aide au tiers-monde.

UN SEMINAIRE POUR TRAVAILLEURS MANUELS AU TOGO va être ouvert à Dapango. Les candidats devront avoir travaillé au moins pendant deux ans. Le programme, assez souple, comprendra des disciplines préparant à telles que la mécanique, l'agriculture, etc.

Le but de ce séminaire est de former des prêtres qui s'engagent dans le travail manuel.

UNE REQUETE POUR UN PATRIARCAT UKRAINIEN vient d'être adressée au Pape par le Synode de l'Eglise ukrainienne réuni à Rome.

Les évêques ukrainiens ont la charge de 2 millions de leurs compatriotes en exil au Canada, aux Etats-Unis, en Australie, en Argentine, au Brésil, en Tchécoslovaquie en Yougoslavie, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, en Allemagne de l'Ouest notamment.

Pour exprimer la collégialité

Eglise

● UN SYNODE TOUS LES DEUX ANS
● UN VÉRITABLE SECRÉTARIAT PERMANENT DU SYNODE

A l'occasion de la clôture du Synode, Paul VI a offert à chacun des 146 Pères synodaux un calice, symbole de la communion qui unit les évêques au Pape. Nous voyons sur notre photo Paul VI en train de remettre un calice au cardinal Marty, archevêque de Paris.

EN deux semaines, le Synode extraordinaire qui s'est achevé officiellement le lundi 27 octobre a fait du bon travail. Le tableau d'affichage des résultats obtenus par votre et accepté par Paul VI est impressionnant : désormais le Synode devient un organe de premier plan dans le gouvernement de l'Eglise. Il se réunira régulièrement tous les deux ans, il aura un ordre du jour librement choisi par les évêques du monde entier et possédera un Secrétariat permanent renforcé et élargi.

Paul VI lui-même s'est félicité de ces résultats dans son discours de clôture ; déclarant son plein accord avec les Pères du Synode « en ce qui concerne la régularité de la convocation des Synodes d'évêques, dans les formes prévues par leurs statuts, de rencontres générales ou extraordinaires, sans omettre, si cela se révélait opportun, le recours à la convocation de Synodes spéciaux. Nous plaît aussi la suggestion, si simplement soutenue par cette Assemblée, que cette convocation régulière soit fixée, en principe — étant naturellement sauves les circonstances qui conseillent de procéder diversement, — tous les deux ans, à partir de cette année.

Parfaitement. Nous pouvons encore aujourd'hui vous faire savoir qu'il est dans notre intention de donner au Secrétariat du Synode une plus grande efficience et de tenir le plus grand compte, dans ce but, des votes exprimés au sujet de l'aide désirée — et, Nous le croyons, utile — que pourraient apporter, sous une forme qu'il faudra déterminer, des évêques représentant l'épiscopat dispersé dans le monde, comme aussi au sujet de la possibilité qu'à travers eux soient présentés les thèmes dont l'examen serait jugé nécessaire au Synode.

Cela vous manifeste toute la confiance que Nous avons pour cette institution, issue de la doctrine et de l'esprit du récent Concile œcuménique et dont le but n'est certes pas d'engendrer des rivalités de pouvoirs ou des difficultés pour le gouvernement bien ordonné et efficace à l'intérieur de l'Eglise, mais au contraire d'inciter mutuellement le Pape et l'épiscopat à une plus grande communion comme à une collaboration organique. »

Sur un autre point également, un grand pas a été accompli : celui d'une meilleure autonomie des Eglises locales. La assez Paul VI a dit son accord, tout en réservant au siège de Pierre ses prérogatives normales :

« Nous sommes disposé à accueillir toute aspiration légitime à une meilleure reconnaissance des caractéristiques et des exigences particulières des Eglises locales, grâce à une application bien comprise du principe de subsidiarité, principe qui requiert certainement un surcroît d'approfondissement doctrinal et pratique, mais que Nous n'hésitons pas à accepter dans son acception fondamentale.

Celui-ci, cependant, ne doit pas être confondu avec une prétendue requête de « pluralisme » qui toucherait la foi, la loi morale et les lignes fondamentales des sacrements, de la liturgie et de la discipline canonique qui tendent à conserver dans l'Eglise l'unité nécessaire. »

Parmi les autres résultats importants du Synode, notons :

— La volonté d'une meilleure répartition des ressources entre Eglises riches et jeunes Eglises missionnaires fort pauvres ;

— Une action renforcée en faveur du développement par la création d'un Fonds mondial ;

— Une amélioration des rapports entre les Conférences épiscopales voisines.

Quel sera le thème du prochain Synode ? Il semble que des maintenant un puissant courant se manifeste pour qu'il porte sur l'étude de la condition sacerdotale.

Le statut des prêtres, sujet d'un prochain Synode ?

Le cardinal Marty, archevêque de Paris, a placé cette étude en tête de trois propositions pour l'ordre du jour des sessions à venir, les deux autres étant la pastorale des sacrements et la justice internationale. « En fait, a-t-il déclaré, le problème du statut du prêtre est ouvertement et quotidiennement soulevé. Par exemple, celui de l'engagement et de la consécration à la chasteté dans le célibat. Je crois, cependant, qu'il y a plus, et plus profond : c'est la mission elle-même, l'action pastorale même du prêtre comme l'homme de la Parole et des sacrements qui est remise en cause. »

On a remarqué, d'autre part, le soin qu'a eu Paul VI, dans une homélie à Sainte-Marie majeure, de souligner la valeur héroïque du célibat sacerdotal. On a remarqué également les paroles affectueuses qu'il a eues pour les prêtres dans son discours de clôture.

C'est assez dire que le statut du prêtre est désormais au premier plan des préoccupations et que l'on prépare, sans même être prophète, prévoir de profondes modifications pour un avenir assez proche.

L'ascenseur arrêté au 3e étage !

Est-ce à dire que le Synode qui s'achève a satisfait tous les experts nés en lui ? Non pas, et le plus déçu est manifestement le cardinal Suenens qui, dans une conférence de presse, a estimé que le Synode était comme un ascenseur qui s'est arrêté au troisième étage alors qu'il était attendu au dixième étage. « Si on regarde la colline d'en bas, elle est haute ; si on la regarde d'en haut, elle est basse », a-t-il dit d'une façon imagée. Le cardinal Suenens regrette en particulier que l'on n'ait pas traité de la réforme de l'élection du Pape, du rôle des nonces apostoliques, du célibat sacerdotal...

Comme on le voit, l'ordre du jour des Synodes à venir s'annonce déjà fort chargé.

Pierre GALLAY

Le nouveau RITUEL pour les FUNÉRAILLES

LE nouveau rituel des funérailles, préparé dans le cadre de la réforme liturgique, a été publié le 24 octobre dernier, à Rome.

D'ici au 1er juin 1970, les évêques prépareront et mettront à la disposition de tous une traduction de ce rituel adaptée à la mentalité de chaque peuple. Un certain nombre de paroisses, en France comme ailleurs, ont participé à l'élaboration de ce rituel en l'expérimentant depuis trois ans.

Le nouveau rituel (l'ancien remonte à 1614) se caractérise par les points suivants :

— Affirmation constante que la mort, pour un chrétien, est un passage vers Dieu qui a ressuscité le Christ et donc nous ressuscitera au dernier jour.

— Attention portée à la personne du défunt (âge, etc.) et aux circonstances de sa mort (accident, longue maladie...).

— Respect des sentiments de douleur que tous, et en particulier la famille et les amis du défunt, éprouvent devant la disparition d'un être cher.

— Choix par le prêtre, éventuellement avec les proches, des lectures, prières et chants en pensant à tous ceux qui seront présents aux funérailles : catholiques, catholiques non pratiquants, non catholiques (le prêtre est ministre de l'Evangile pour tous).

Le rituel ne prévoit pas seulement ce qui se passera à l'église (avec ou sans messe), mais également les prières à faire à la maison (veillée et levée du corps) et au cimetière. En l'absence du prêtre, des laïcs sont invités à les faire. Dans des régions sans prêtre, l'évêque pourra même autoriser des laïcs à présider l'ensemble des funérailles sans messe.

Deux des modifications les plus marquantes sont la suppression exigée des « classes » d'enterrement et le remplacement de l'absoute par un rite intitulé « Dernière recommandation et adieu », où l'Eglise de la terre souhaite au défunt d'être accueilli par le Christ dans l'Eglise du ciel.

Si l'incinération est tolérée, une préférence est toutefois marquée pour la mise en terre, pratiquée par les chrétiens dès les premiers siècles.

récit

Ils furent prêtres jusqu'à en mourir

LES SORCIERS DU CIEL

C'EST ainsi — ou bien encore chiens ou clowns du ciel — que les SS appelaient les prêtres, religieux ou pasteurs, allemands et étrangers des camps de concentration.

De Mauthausen à Buchenwald, du kommando des « V 2 » de Dora, à Dachau et à Auschwitz, dans chaque camp de travail ou d'extermination, ils ont subi le sort commun. Sur les seuls « sorciers du ciel », cinq mille ont disparu dans les fours crématoires et les chenillers.

Sauf à Dachau, où il était toléré dans un « block », Dieu était interdit partout ailleurs dans le monde concentrationnaire : **« Ici, il n'y a pas de Bon Dieu »**, répétaient les gardiens.

Pourtant, des prêtres ont célébré des messes, donné la communion, assisté les mourants dans les camps. Un évêque y a même ordonné un prêtre.

Cette histoire des **« Sorciers du ciel »** vient d'être écrite par Christian Bernadac qui avait déjà fait connaître le combat des médecins déportés (1).

Sept mille « sorciers du ciel » sont passés dans les camps.

En ces jours où l'on fête les saints et les martyrs, en ce temps où la prière semble tellement désuète, où la vie et le rôle du prêtre sont remis en cause, c'est un témoignage bien actuel qu'ils nous donnent, ces prêtres, fidèles, jusqu'à en mourir.

Dans la plus dépossédée des présences aux hommes, leur histoire est, en effet, celle de la fidélité à leur ordination, pour « sacrifier, sanctifier, prêcher, baptiser ».

Dans un dénuement total le sens du « sacré »

Leur première « fidélité » fut cette soif de passion qu'ils avaient à célébrer la messe, à tout prix ; par devant personnelle, sans doute, mais, avant tout, pour alimenter du Corps du Christ les souvent en, évangélisant les chrétiens dispersés, grâce à tout un extraordinaire réseau de diacres — parfois incroyants, — risquant à chaque fois la « schlague » ou la mort.

En notre temps de renouveau liturgique, d'adaptations souples (jusqu'à certains jusqu'à la « desacralisation »), on comprend mal ce que fut être pour les prêtres d'alors, de se décider à célébrer sans respecter les immuables rubriques, sans vases sacrés, sans ornement.

Ils le firent avec réalisme ; mais ce qui frappe c'est, dans leur dénuement, leur souci constant de « sacralisier » leurs gestes autant qu'ils le pouvaient.

Les récits des messes clandestines se ressemblent d'un camp à l'autre. Ici, dans une « grotte » creusée au milieu des habits compressés d'un vestiaire ; le plus souvent, le célébrant couché sur sa paillasse, entouré et protégé par quelques autres ; ou bien dans un lavabo, dans les latrines.

Les hosties étaient grandes comme des confettis, le vin de messe, parfois du Tranimer, récupéré sur les SS ou fourni par quelque curé allemand « au prix de rares d'apachas », et au risque de sa vie, ou bien pressée de l'arome de Cointreau macérés. Le calice ? La croix de la main-ou, le plus souvent, une boîte à conserve, parfois créée (le fait revient à plusieurs reprises) par quelque camarade communiste.

A ces messes, les assistants étaient rares, par la force des choses, mais nombreux les communants qu'elle allumaient à travers le camp et jusque dans les lointains kommandos de travail.

« *Cela se passait le plus simplement du monde*, écrit le déporté d'une mine. *Au milieu de la toute des détenus, à moins que ce ne fut au détour d'une galerie, l'hostie passait de ma main dans celle du communiant.* ». Et d'ajouter : « *Je lui recommandais de s'éloigner de quelques pas de moi, avant de porter la main à sa bouche, tant ce geste, au milieu de ces affamés que nous étions, suffisait à attirer les regards* »

Quelle ferveur et quel respect dans cette « *communion dans la main* », à Dora !

« *La sainte communion, lit-on, se donnait dans un geste évoquant les premiers temps du christianisme : une parcelle d'hostie, timide par le prêtre entre le pouce et l'index du tablier, qui la portait, ensuite discrètement, à sa bouche, après avoir, d'un regard, fait un tour d'horizon. Les doigts se portaient avec un peu de salive, dont on les humectait et qu'on laissait évaporer. Pour un spectateur même attentif, il n'y avait là qu'un échange de poignée de main ; pour les chrétiens, cette poignée de main était pleine d'« infini* ».

« Piquet de grève » pour une messe

Cette « joie de l'Eucharistie » débordait du cercle des chrétiens, à Melk (Camp satellite de Mauthausen), « *les hosties sont fragmentées en minuscules morcelles, déposées dans des boîtes de pastilles et réparties entre les prêtres du kommando. Les responsables communistes sont prévenus de la « grande joie » de leurs amis catholiques* ».

Dans un autre kommando, alors qu'au fond de l'abri des hommes étaient tout entiers à leur tâche, en haut à la surface, près de l'entrée, se tenait un groupe de Français qui interdisait l'accès à l'abri aux personnes indésirables. Les Français, tout ou plutôt des laïques, comme le disait savoureusement un syndicaliste parisien, montaient un piquet de grève...

« *Ils contestaient bonnement, ces sorciers du ciel* », le plus souvent au risque d'être punis, au péril de leur vie ! On lit de l'un d'eux :

Il confessait tellement qu'il prenait même sur le temps de repos qu'il pouvait avoir après douze heures de travail, et le consacrait entièrement aux confessions. » *voir et le matin.* »

Fidèles, ils l'étaient aussi à enseigner, à révéler Jésus-Christ. Tel le P. Jacques, religieux carmé, qui laissait des conférences sur tous les sujets capables de tremper les cœurs et les esprits : l'amour de Dieu, l'amour du prochain (dans cet univers de haine), l'éducation des enfants, les réformes à faire dans l'Eglise. Les déportés communistes étaient addictés à ses conférences. Il répondait à leurs questions, leur expliquait le but de la vie monastique, allait même faire des causeries pour eux dans leurs groupes.

Que de fois leur fut posée la question ? « Dis donc, tu ne pourrais pas me raconter la vie de Jésus ? » — « *Plus jamais*, depuis lors, *dit l'un d'eux, quelqu'un ne m'a posé semblable question, même au plus fort de mon activité pastorale actuelle, du moins sous cette forme aussi directe et spontanée. Comment ne pas percevoir l'action de l'Esprit-Saint dans ces moments privilégiés où la faim de Dieu, ainsi exprimée, devient le signe indubitable de sa présence agissante* »

Du « style » ancien-combattant à l'« engagement » ouvrier

Cette présence agissante, les « sorciers du ciel » surent l'incarner parfois jusqu'au sacrifice suprême tel le saint Père Kolb, franciscain polonais, ou la Mère Elisabeth, une Française prenant délibérément la place de condamnés à mort.

Le plus souvent ce fut dans un amour, héroïque mais caché, de tous les jours. Combien ont agi comme le P. Jacques dont un camarade écrivait : « *Je ne l'ai jamais vu manger entièrement une seule fois au même repas, sauf, tous les jours, matin et soir, à chaque distribution d'« la contenance de la moitié de sa ration et portait l'autre moitié à un malade, à un affamé. Il en est mort. C'est pour moi l'être le plus extraordinaire qu'il n'ait été permis de rencontrer...* »

D'autres organisent autour d'eux autant qu'il est possible un peu d'entraide adaptée à leur situation. Ici, c'est une « mutuelle » contre les vols quotidiens de nourriture : on promet de partager les rations des malnutrices avec la victime, mais la « mutuelle » croule, elle engagerait un héroïsme trop souvent répété. Ailleurs encore se montent de petits groupe d'entraide qui réunissent prêtres, pasteurs et militants.

Ici « par groupe de quatre nous adoptons un camarade particulièrement fatigué, amaigri, et nous prélevons sur notre soupe, sur notre part de pain, une petite ration supplémentaire qui aidera et soutiendra ce camarade. Cette aide matérielle se faisant sans aucune distinction et le Père ignorant lui-même les noms des groupes et des camarades aidés. Allant de block en block, il savait remonter le moral de chacun et était devenu l'ami de tous ».

Mais dans une même fidélité que de différences de styles et de personnalités ! Il y a soin de l'ancien aumônier de Saint-Cyr combattant de J-I-R, « concordier » et lier jusque dans son dévouement le plus absolu, à l'engagement du P. Dillard, travailleur volontaire, mort à Dachau, après y avoir été emprisonné pour son activités sacerdotales et dont la mort suscita dans son camp une émotion exceptionnelle. D'habitude en effet, dans ce monde concentrationnaire les morts étaient à peine remarqués, elles n'intéressaient que les vivants qui se partageaient les éventuels restes de pain et de margarine du défunt.

C'est ce P. Dillard qui écrivait :

« *Si nous prêtres, nous ne prenons pas part à cette épreuve de la classe ouvrière, les ouvriers nous reprocheront plus tard de les avoir laissé tomber et nous ne comprendrons plus ces jeunes travailleurs qui auront souffert sans nous, dans des conditions exceptionnelles.* »

Les discussions sur cette « mentalité d'exception » ne manquaient pas. Nous avait-on le droit d'abandonner et de quitter cette prisonnière, prolétaire notoire et donc « en occasion prochaine de pécher » ? Long, pénible entre les prêtres. Enfin revient se joindre au groupe l'un d'entre eux qui, l'était absente en silence !

« *Pendant que vous discutiez, je suis allé là-bas, je lui ai donné l'absolution et la communion... Alors et vous, qu'en êtes-vous ?* »

Où parlent-ils donc leurs forces ? Dans une vie de prière constante toute simple.

L'un d'eux écrit : « *Quelle joie pour ceux qui, depuis leur arrestation, se cachaient dans l'ombre des dortoirs pour réciter leur chapelet, chapelet bien modeste : il n'est pas permis, bien sûr, de boîts de ficelles récupérés dans les poubelles de l'usine et dont chaque dizeau représentait un grain !* »

Un autre : « *Envois pris l'habitude de réunir tous les soirs quelques prêtres pour réciter les prières de la messe, ma mémoire était frêlche : eux, estimais de privations et de soin, l'oubliait fort affaublie.* »

Combien ont découvert ou retrouvé Dieu grâce à ces « Sorciers du ciel » ? — Des bourreaux eux-mêmes, comme le révèle ce court dialogue, se sont laissé émouvoir par leur exemple : « — Crois-tu encore en Dieu ? — Mais oui ! — Et crois-tu aussi toujours en Jésus et en son Eglise ? — Bien sûr, oui ! »

Le SS baisse les yeux, joint les mains : « — *Alors prie pour moi !* D'accord ? — D'accord. »

Ordination clandestine

Une heure exceptionnelle de toute cette histoire des camps fut, à Dachau, l'ordination clandestine du séminariste allemand Karl Leisner, gravement malade, par Mgr Piguet, évêque de Clermont, lui aussi déporté « *Capitî pour le Christ, fils donné le sacerdoce à un autre capitî pour le Christ* », écrira-t-il sur l'image qui lui faire pour l'ordination.

Tout serait à raconter de cette ordination pourtant prohibée : du Père trappiste déporté clandestin une crosse, au gousse de communiants qui fabriquaient cette pectorale et autres.

On demeure interdit de tant de soins apportés à respecter le « pontifical », l'illusoirisme étroit ? Preuve d'amour plutôt dans la bassesse et par-delà les divergences de croyance, d'une fraternité de souffrances heureuse de se matérialiser « dans la lîte ».

Avant de regagner son infirmerie, depuis (il mourra deux mois plus tard), le jeune prêtre donna son premier baiser de paix à un détenu en « disant : « *Mercî ! Mercî à vous l'ai prié longuement pour tous les Lors personnels...* »

Le déporté qui un genou à terre : « *Bénissez-moi !* »

Ce déporté juif, premier violon du célèbre orchestre de Karl Fortwangler, avait tout au long de l'ordination interprété des œuvres de Bach, Haendel, Mozart.

Tout le P. Filx, l'un des survivants de Dachau, qui conclura cette page de martyrologe :

« *Nous, prêtres, nous devons tout tâcher pour remplacer une mère, une épouse, des enfants, auprès des camarades survivants dès les souffrances abyssales et mortelles. Ensemble, nous avons cru de servir l'indéracinable aspiration à la justice et à la liberté qui ne tue ni vie, ni la dignité de la personne humaine. Nous ne regrettons rîen et témoignons solennel que cela ne se reproduira plus.* « Pardonne, mais n'oublie pas... »

A. MALARY

(1) Editions France-Empire, 416 pages, 25,20 F.

Programmes du 2 au 9 novembre 1969

Télévision

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES : Première chaîne : Flashes : 12 h 40 ; 19 h 30. Télé-Matin (dimanche) : 8 h 55. Télé-Midi : 13 h 00. Télé-Soir : 19 h 45. Télé-Nuit : fin de soirée. Actualités régionales : 19 h 00. Deuxième chaîne : Télé-Soir couleur : 20 h 30

DIMANCHE 2

8.55 Télé-Matin.
9.00 Tous en forme.
9.15 Emission israélite.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le jour du Seigneur.

« Aujourd'hui la Bible. » — *Floraison de magazines bibliques : après Eli en temps la Bible, d'André Frossard, voici que paraît Aujourd'hui la Bible, publié sous la responsabilité d'une équipe d'experts catholiques et protestants. Gilles Becquet précise à Maurice Herr l'objectif de cette nouvelle publication.*

Après le Synode. — *Au moment où les évêques venus à Rome au Synode regagnent leur pays, peut-on faire un bilan des résultats obtenus ? Bruno Lagrange le demande à plusieurs personnalités qui ont suivi de près cet événement d'Eglise : le P. Lesrentin, le P. Gollay et Jean Bourdarias.*

11.00 Messe du XXIIIe dimanche après la Pentecôte, célébrée en l'église de l'Annonciation à Paris.

Prédication : P. Joulin ; commentaire : André Morello ; chorale des Petits Chanteurs de Saint-François de Versailles.

11.53 Midi moins sept.
12.00 Dernière heure.
12.02 La séquence du spectateur.

— La Vérité. *Avec Brigitte Bardot et Sacha Pitoëff.*

— Bref Economie du Texas. *Avec Robert Wood et Agatha Florey.*

— Prête-moi ton mari. *Avec Jack Lemmon et Rosey Schneider.*

12.30 Lire et comprendre.

Ma part de vérité, *de François Mitterrand ; Lettre ouverte aux hommes de gauche, de Pierre de Boisdeffre.*

13.15 « Thibaud » : « Le Marin de Gênes. »
13.45 Pour vous, la France : Bourgogne-Franche-Comté.
14.45 Télé-Dimanche, animé par Ivan Rebroff et Line Renaud.

15 h 45 : Cyclisme : trophée Barracki, transmis de Bergame (Italie).

17.25 « Le Déserteur de Fort Alamo. »

Un film de Budd Boetticher (1953), avec Glenn Ford et Julie Adams.

Un navet épisode romancé de la célèbre bataille de Fort Alamo. Choisi pour faire quitter aux femmes et aux enfants le fort assiégé par les Mexicains. John Abroad sera accusé de désertion. Mais, devenu hors-la-loi, il se réhabilitera glorieusement...

(Pour adultes et adolescents.)

18.45 Les trois coups : Actualité théâtrale.
19.10 « Le Trésor des Hollandais » : « Un diamant pour Jacinthe. »
20.10 Sports-Dimanche.
20.40 « Peins feux sur Stanislas. »

Un film de Jean-Charles Dudrumet (1965), avec Jean Marais et Nadja Tiller.

Un agent français est aux prises avec une bande internationale d'espions. Mais les fusillades, les assassinats lui sont familiers, aussi ne prend-il pas ces « incidents de parcours » au sérieux...

22.15 « Waterloo. »

Film de Pierre Miquel et Marcel Bouldou qui raconte la célèbre bataille. Il a été tourné sur les lieux mêmes des combats : Charleroi, Lignier, Fleurus, la Grande-Chussée du Mont Saint-Jean, et il est illustré par des aquarelles originales ainsi que par cinq à six mille figurines d'étain.

23.15 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

14.15 (c) « La Neige en deuil. »

Un film de E. Dmytryk (1956), d'après le roman d'Henri Troyat, avec Spencer Tracy et Claire Trevor.

Un union n'est écrasé dans le massif du Mont-Blanc. Deux guides de la région seulent monter jusqu'à l'espace, l'un parce qu'il croit qu'elle renferme une fortune, l'autre parce qu'il veut empêcher une mauvaise action.

(Cour adultes et adolescents.)

15.55 (c) L'Invité du dimanche : Arnaud Desjardins.

Auteur de reportages TV sur le Tibet, Arnaud Desjardins a de prime par la haute spiritualité des gens de cette région. Il fait une quête de la sagesse, en compagnie de Dalida, Gianni Esposito, Alexandre David Neil, Henri Tranel, le moine bouddhiste Ken Sensei Deshimaru, Swami Chinmoy.

18.05 Messe de Requiem.

Emission enregistrée en l'église romane de Dunoise (Haute-Loire). Messe de Jean Gilles (1669-1705), adaptation de M. l'abbé Jean Perrin, avec l'orchestre du Festival de Saint-Germain-des-Prés, sous la direction de Bernard Thiemin.

18.55 Eurovision : Hand-ball France/Bulgarie.
19.40 (c) Voyage au fond des mers : « Zone interdite. »
20.55 (c) « L'Enlèvement au sérail. »

Opéra bouffe de Mozart. Version télécinée de Gerhard Beutler. Présentation française de Pierre Bertin, de la Comédie-Française. Orchestre symphonique de la radio de Berlin, et le Rias Kammerchor, direction Georg Solti.

22.45 (c) A propos..., une émission de Michel Droit.

LUNDI 3

TV scolaire :

10 h 12 : Maths 6e. 9e. — 10 h 34 : Histoire-géographie : l'Europe après l'union douanière. — 14 h 24 : Regardons. — 17 h : D'hier à aujourd'hui : la femme dans la civilisation occidentale.

12.30 Midi-Magazine.
14.45 « Quelle joie de vivre ! »

Un film de René Clément, avec Alain Delon, Barbara Lass et Gino Cervi (1961). De l'humour à la romaine : un jeune Italien se fait passer pour un dangereux anarchiste, afin de conquérir une belle...

(Pour adultes et adolescents.)

18.15 Dernière heure.
18.30 Le Schmilblic (Toulon).
18.35 Magazine féminin.
18.55 « Kiri, le clown. »
19.25 « Café du Square », feuilleton, premier épisode.
20.20 « Daktari » : « Le Manqueur d'hommes. »

L'un des voisins africains du docteur Tracy possède une licence supprimée nommée « Lady Pembrook ». Or, depuis quelque temps, la dame est devenue curieusement irritable. Si bien que, lorsqu'elle a tué deux de ses voches, le voisin fermier est bien décidé à tuer l'animal...

21.10 Face à la presse, avec M. Olivier Guichard, ministre de l'Education nationale.
21.55 A bout portant... : Les Compagnons de la chanson.

Comment va la vie ; les Ecossais ; les Comédiennes... ; la Licorne ; les Etudiants ; Jérusalem ; les Perrugues ; Kalitka ; le Baron Gontran ; les Trois Cloches.

22.40 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

17.30 Institut pédagogique national.

Chantiers mathématiques pour les professeurs.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

— *Popo-Parade.*
— *Fucettes et jucettes.*

19.40 (c) Alez au cinéma avec... Pierre Tchernia.
20.05 (c) Monsieur Cinéma.
20.55 (c) « Cette terre qui est mienne. »

Un film de Henry King, avec Rock Hudson, Jean Simmons et Dorothy McGuire (1958).

Drame de famille qui se déroule dans les vignobles californiens aux environs des années 30, lors de la prohibition.

Un vieux vigneron autoritaire et fier de sa réussite, Philippe Renshaw, se refuse à vendre son vin aux trafiquants d'alcool. Certains de ses parents sont partisans des compromissions avec les « bootleggers ». D'où une situation de conflit...

(Pour adultes et adolescents.)

22.55 Cinéastes de notre temps : René Clair.

« Le plus français des cinéastes », disait à propos de cet académicien cinéaste Léon Moussinac, dès Entracte, premier film de René Clair (1924), écrivit : « Il impose la liberté. Liberté qui nous est commune à tous, qu'il n'ose de défendre. »

René Clair, auteur de bons les toits de Paris, le Million, Fantôme à vendre, Le silence est d'or, etc., s'entretient avec André Labarthe.

MARDI 4

TV scolaire :

9 h 10 : Géographie. — 9 h 43 : Préscolaire : un troupeau de chèvres. — 14 h : A Holiday in London Town. — 14 h 24 : Mieux voir, mieux dire. — 14 h 45 : Rencontres. — 17 h 30 : Sciences biologiques.

12.30 Midi-Magazine.
13.55 Les quatre saisons.
18.15 Dernière heure.
18.30 Le Schmilblic (Poitiers).
18.35 Je voudrais savoir : L'alcoolisme, maladie sociale.
18.55 « Kiri, le clown. »
19.25 « Café du Square », feuilleton.
20.20 Le Grand Voyage.

Ce voyage, c'est celui qu'accomplirent quatre internationales journées, en quatre suits, atroces, la centaine de prisonniers du Cintago enfermés dans un wagon à bestiaux vers un terminus désespéré : le camp de concentration.

Prolagonistes et témoins, témoins et jugeans passion. Manuel vit les épisodes de ce drame, avec une certaine distanciation.

Avec : Roland Dubillard, Jean Le Poulain, Roger Hanin, Henri Labussière, Raymond Souder, Paul Bodard, Jean-Paul Fréhaut.

22.00 Les bonnes adresses du passé : Lamartine.
23.05 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

16.00 (c) Annonces la couleur.
18.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

— *L'Univers de M. Touchatou.*
— *Pere Dodo.*

19.40 (c) « D'Iberville » : « Un problème de communication. »
20.10 (c) Sept jours de sports.
20.55 (c) XXe siècle : Le couple (première partie).

Ce magazine de Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Igor Barrère, lèvera aujourd'hui de faire le point sur les problèmes que pose l'union d'un homme et d'une femme. Le premier numéro de ce dépliant abordera tout spécialement la question du choix des époux.

Comme « à l'accoutumée, l'enquête a été menée par les équipes de « xxe siècle » dans plusieurs pays, reflets de différentes civilisations et de religions.

22.25 Arcana : Cannaissance de la musique : Le public aujourd'hui.

Pour qui fait-on de la musique aujourd'hui ? — Comment a-t-on préparé le public à aimer la musique ? — Les nouveaux publics.

23.15 (c) On en parle...

MERCREDI 5

TV scolaire :

14 h 3 : Histoire : Egypte I : le Pharaon. — 14 h 24 : Le monde animal. — 14 h 45 : Puisons le point. — 16 h 30 : Théâtre de tous les temps : Electre. — 17 h 30 : Atelier de pédagogie.

12.30 Midi-Magazine.
18.15 Dernière heure.
18.30 Le Schmilblic (Rennes).
18.35 Bricolage.
18.55 « Kiri, le clown. »
19.25 « Café du Square », feuilleton.
20.20 « Courtoisement vôtre. »

Variétés, avec : Sim, Jean-Pierre Mourg, Dominique Webb, Miss Monne, Géo Thurin, Yomul, Jacques Delord, les Sipolo, Jacques Perrot, Jean Richard, Alula Ismail, René Septembre, les Quatre Barbus, Igolem, Christian Duvaizer.

Deuxième chaîne

21.10 A dossier ouvert : Le logement.
22.00 « Des agents très spéciaux » : « Le Jeu de la vie. »
22.50 Télé-Nuit.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 Emissions pour les jeunes.

— *Mon pupu et moi.*

19.40 (c) « D'Iberville » : « Echec au roi. »
20.10 (c) Les animaux du monde : Les charognards.

Là où vivent la mort rôdent les charognards. Aussi ont-ils bien mauvaise réputation, et la hyène hachée est peut-être l'animal qui a suscité le plus de légendes de tous les temps.

20.55 (c) Les dossiers de l'écran : « Horace 62. »

Un film d'André Versini, avec Charles Aznavour, Raymond Pellegrin, J.-L. Trintignant, etc. (1962).

Il y a quelques années, en Corse, un Fabiani a tué un Colonna qui avait empoisonné son chien. Depuis ce premier meurtre, d'autres Fabiani et d'autres Colonna sont tombés et, aujourd'hui, au cimetière Montmartre, un Fabiani est abattu : la vendetta recommence en plein Paris...

(Pour adultes.)

22.30 (c) Débat à propos du film « Horace 62. »

Parmi les personnalités qui participeront à ce débat sur la vendetta corse, citons entre autres : MM. Dominique Padovani et Christian Ambrosi, Me Biaggi et Me de Gubernatis.

JEUDI 6

TV scolaire :

9 h 30 : Atelier de pédagogie. — 10 h : Atelier de pédagogie, activités mathématiques. — 14 h 30 : Sciences physiques.

12.30 Midi-Magazine.

— Le séquence du jeune spectateur.
— Télé-Philatélie flash.

18.15 Dernières nouvelles.

La boîte magique. — Sur le chemin des peintre. — Lolo-tirelire. — Les yeux de la route. — Le petit vaudi illustré, avec la participation de Suzanne Gabriello, Jacques Bodoin, Micheline Dax, Christian Marin. — Jeudi-Mickey. — « Hommage à papa » ; Zorro : « Les regrets du sergent ».

18.15 Dernière heure.
18.20 Le Schmilblic (Montpellier).
18.35 Magazine féminin.
18.55 « Kiri, le clown. »
19.25 « Café du Square », feuilleton.
20.20 Panorama.
21.20 « Les Envahisseurs » : « Le Cristal mystérieux. »
22.10 Cabaret de l'histoire : Le 18 Brumaire.

Variétés, avec Robert Rocca, Jacques Martin, Isabelle de Funès, Amarande, le Trio Chantecler, Colette Renard, Jean Raymond, etc.

22.55 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

16.00 (c) Annonce la couleur.
17.30 Institut pédagogique national.

Chantiers mathématiques pour les professeurs.

18.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

Mathématiques modernes.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

— *Les Fous du rolant.*
— *Pere Dodo.*

19.40 (c) « D'Iberville » : « La Réponse de Frontenac. »
20.10 Le mot le plus long.
20.55 (c) « L'Entretien », de Claude Aveline.

L'Entretien, c'est le long monologue d'une vieille dame a.c. déclin de sa vie, à l'approch.: de la nuit, de la mort. Qui est ce visiteur hypothétique auquel la vieille dame se confie et révèle l'intimité de sa vie ? Est-ce sa propre conscience, voix muette qui la harcèle ? Est-il accusateur, confesseur ou témoin bienveillant ?

Avec Denise Grey.

22.05 (c) Dans un train pour une étoile : Van Gogh.

Cette émission, de Mortiane Ouscid, a été tournée sur les lieux qui portent encore les traces de la présence de Vincent Van Gogh, où la Hollande baignée d'orrinoge — dans les mines, — à Paris, Aiès, Saint-Rémy et Auvers-sur-Oise.

Un choix des dessins et tableaux de Van Gogh, dont les couleurs chantent, alternant avec des vues réelles...

VENDREDI 7

TV scolaire :

10 h 12 : Mathématiques 6e, 5e. — 10 h 34 : Entrer dans la vie. — 14 h 3 : A Holiday in London Town. — 14 h 5 : Lettres. — 16 h 30 : Etudes pédagogiques. — 17 h : Technologie. — 17 h 30 : Atelier de pédagogie.

12.30 Midi-Magazine.
18.15 Dernière heure.
18.20 Le Schmilblic (Dijon).
18.35 Parlons chasse.

A cette nouvelle émission de Jean-Jacques Bloch, consacrée à la chasse au sanglier, participe M. Robin, spécialiste des problèmes de la nature. Tournée sur les terres de M. Jean de Beurre, à proximité de Langle. A propos du gibier, on évoque let les problèmes de l'élevage et du repeuplement.

18.55 « Kiri, le clown. »
19.25 « Café du Square », feuilleton.
20.20 Au cinéma ce soir : « L'Agonie des Aigles. »

Film de Roger Richebé (1933), avec Pierre Benoir, Constant Rémy, Jacques Debucourt, Raipetre, Annie Ducaux.

En 1812, la Restauration réprime avec violence les conspirations des demi-solde qui rêvent de rétablir Napoléon sur son trône. Le colonel de Montander et le capitaine Duguereau tomberont aussi sous les balles d'un peloton d'exécution...

(Pour adultes et adolescents.)

23.10 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.00 Cours du Conservatoire des arts et métiers.

Electronique fondamentale

19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

— *Le Presentiment.*
— *Pirouli et ses amis.*

19.40 (c) Itinéraire de l'aventure : La Grande Terre (Madagascar).
20.10 (c) L'amour de l'art.
20.55 (c) Irving Berlin.

Panorama musical consacré aux œuvres les plus diverses écrites par Irving Berlin, comédies musicales, chansons, musiques de films, etc.

Avec : Jean Sablon et Dany Marcos, Claude Bolling, George Arandes et le ballet de Barbara Piers, David Alexander Winter, Jean-Pierre Vier, Nicole Croisille et Romuald, Micheline Presles, France Arnel, Danny Vasseur, Paquin, Irène Hilda, Rhoda Scott, Jeffrey Biddeau, Jean-Pierre Dubois, Emile Stern.

21.40 (c) Cliò, les livres et l'histoire : « Le Grand Siècle.
22.35 (c) A propos..., une émission de Michel Droit.

SAMEDI 8

RTS Promotion :

9 h : Allemand. — 9 h 30 : Anglais. — 10 h : Mathématiques. — 10 h 30 : Economie. — 11 h 5 : Dessin technique. — 14 h : Expression orale et communication. — 14 h 30 : Electronique.

12.30 Midi-Magazine.
12.30 Magazines artistiques régionaux.
14.00 RTS Promotion.
15.00 Football : Lyon/Rennes, transmis de Lyon.
16.40 Samedi et Cie.

Avec : Michel Polnareff, Bernard Cousteau, Eddy Louis, Jocelyne Jouanin, Michel Delpech, etc.

17.50 Le Schmilblic (Le Mans).
18.10 Micros et caméras.
18.55 « Kiri, le clown. »
19.25 Accords d'accordéon.
20.20 Cavalier seul.
21.05 « Jacquou le Croquant » : « 1830. »

Dernier episode de l'évocation dramatique de Stello Lorenzi, d'après le roman d'Eugène Le Roy.

Avec : Daniel Leroy (Jacquou), Robert Brull (Jean), Isabelle Ferrand (Bertille), Hélène Bossis (La Mathive), Paloma Matta (Lina Jemme), Etienne Général (Guillem), Lucien Barjon (Geral), etc.

23.05 Télé-Nuit.
23.20 Catch.

Deuxième chaîne

16.00 (c) Annonce la couleur.
18.00 Même émission.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 Emissions pour les jeunes.

— *Le tour du monde des marionnettes.*
— *Petit poisson mon ami.*
— *Pere Dodo.*

19.40 (c) Contes fantastiques : « Le Lit infernal », de William Collins.
20.10 (c) Des chevaux et des hommes.
20.55 (c) Musicolor : On a volé le play-back.

Avec : Alain Barrière, Patachou, Nicole Croisille, Guy Marchand, Nino Ferrer, Michel de la Vega, Marie-Blanche Vergne, Martine Haver, les Souris.

21.55 (c) « Chapeau melon et bottes de cuir » : « Georges et Fred ».

Après découvert que Georges XII est le cerveau électronique du ministère de Technologie, présente de curieux phénomènes de troubles dans son fonctionnement. Bonnes gagnée sous collègue Tobias en consultation.

22.45 (c) Une famille nommée Bonaparte.

« La reine Hortense », au château d'Arenenberg (Suisse), à Rome et à La Malmaison.

23.10 (c) On en parle...

DIMANCHE 9

PREMIERE CHAINE

11 h : Messe de l'Assemblée plénière des évêques à Lourdes.

17 h 15 : L'amour est un jeu, film avec Robert Lamoureux et Anne Girardot. (Pour adultes et adolescents.)

20 h 40 : La Grande Bagarre de Don Camillo, *film avec Fernandel et Gino Cervi. (Pour adultes et adolescents.)*

DEUXIEME CHAINE

14 h 30 : Le Triomphe de Buffalo Bill, film avec Charles Heston. (Pour tous.)

20 h 55 : L'homme et sa musique. Vincenzo Bellini.

Radio-sélection

ÉMISSIONS RÉGULIÈRES

France-Inter

SEMAINE

5 h A la bonne heure. — 6 h Informations matinales. — 8 h Intermède. — 8 h Embouteillages. — 10 h Bonjour tout le monde. — 11 h Progrès presse. — 13 h Inter-Actualités. — 14 h Elément. — 15 h Midi-dame Inter. — 16 h La petite histoire des grands. — 17 h Radio-ciné. — 18 h Propriété privée. — 19.15 Point d'interrogation. — 20 h Inter-Actualités. — 21.30 Au clair de la terre. — 22.30 Le Pop Club.

DIMANCHE

5 h Dominicalement vôtre. — 8 h Inter-Informations-Actualités. — 8 h 05 — Inter-Actualités dimanche. — 14 h INF 69. — 19 h Informations. — 19.20 Petit conservatoire de la chanson. — 20.25 Le masque et la plume. — 22.10 Théâtre de l'écurage. — 23 h Musique variée.

Inter-Variétés

7.15, 12.30, 19.15 Emissions régionales tous les jours. Lundi 21.05 Partir, c'est sortir un peu. — 23.30 Les grandes voix humaines. — 22 h Rythmes and blues. — 23.05 Musique de Marti : 22.10 Théâtre de l'écurage. — 22.15 Les soirées du bord du monde. — 23 h Votre jardin secret. — Mercredi : 21.30 Rythmes and blues. — 22.15 Le pays où l'on peut rêver. — 22.45 Jeux pianos. — Jeudi : 20.25 Une saison d'opéra. — 21.15 Si la l'imagiste Saint-Germain-des-Prés. — 22.30 Rêver des artistes. — 23 h Au clair de la nuit. — Vendredi : 20.25 Emission régionale. — 20.45 Soirée de prestidigitation. — 22.30 Musique légère. — Samedi : 20.30 Feux de joie ou opérette. — 22 h Aux quatre vents. — 22 h Musiques pittoresques.

Dimanche — 5.15 à 8 h Emissions régionales. — 13 h Sports et musique. — 18 h Aujourd'hui : Musiques pittoresques. — 18.45 Jazz. — 20.25 Club lyrique. — 20.40 Théâtre. — 22.30 Ne les laissez pas échapper.

Europe 1

Informations. — 6 h, 6.30, 7 h, 7.30, 8 h, 8.30, 9 h, 12 h, 13 h Europe-Midi, 18 h, 18.30, 19 h Europe-Soir, 20 h, 22.30, 24 h, 1 h Flashes à 10 h, 11 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, 20 h, 21 h, 23 h, 23 h.

En semaine — 6 h à 7 h André Verchuren. — 7 h à 9 h Robert Willar. — 9 à 10 h Vivlaire. — 10 à 12 h « Avez le sourire » — 12 à 13 h Jean de Pierre Bellemare. — 14 à 16.50 Patrick Topaloff et Cha Cha Cha. — « Suivez le guide » : 16.50 à 19 h « Ecoutez votre radio vous-même ». — 20.30 à 22.30 « Campus ». — 22.30 à 1 h « C'est déjà demain ».

Dimanche — 6 h Informations chaque trente minutes. — 7 h Bon et le lézard. — 9.30 Jeu des Sirènes. — Messe en musique. — 10 h R. Arno. — 11.30 Pro Camp au Nous on fait de la radio parce que ça rapporte les prix. — 13 h Musiquorama. — 17 h Hit-Parade. — 19 h Jazz dans la nuit.

Radio-Vatican

Tous les jours sur les long d'onde : 13 h : 41.38, 31.10, 25.94 et 196 m ; 15.30 : 41.38, 31.10, 25.94 et 196 m ; 20.45 : 49.83, 41.38, 31.10 et 196 m ; 21 h : Chapelet sur toutes les ondes.

PROGRAMME QUOTIDIEN : 20.45 et répétition le lendemain à 13 h. Chaque dimanche et jours de fête : messe en latin.

Monte-Carlo

En semaine : 6 h A. Torrent. — 7 h F. Gérard. — 10 h J.-P. Foscault. — 12 h J.-M. Desjouan et Hélène Vida. — 14 h G. Vial et Liliane Rose. — 16.30 J. Bal et Vanny. — 19 h P. Lecure, J.-R. Cherfils et Hélène Vida. — 21 h Ch. Alexandre.

Dimanche. — Maurice Gardett (Super Gardett party) ; R. Spindler (les sports) avec, à 21 h la grande émission de J.-M. Royer : Un homme en liberté.

Radio-sélection

Dimanche 2

14.5 (Cul.) Festival d'art dramatique.

Le Rêve de Jean-François Noël, inédit d'Alexandre. — *Au soir du 7 novembre 1477, vendredi de la bataille de Nancy, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, a disparu. Certains le croient mort, d'autres prétendent qu'il est évadé : il est à Metz et attend ses partisans.*

Le jeune duc de Lorraine, René II, profitant des rares de son ennemi et ordonne les troupes bourguignonnes des fusilliers, ordonnant le retour de Bourgogne, revue à Nancy pour les obsèques de son père, refuse de croire à sa mort.

16.30 (Cult.) « La Comtesse Maritza ».

Opérette de Emmerich Kalmann. Avec : Lina Duchamp, Annik Simon, Jacques Jansen, Gilbert, Bernard Plantey, Etienne Arnaud. Orchestre lyrique de l'ORTF.

17.45 (Mus. et Cult.) Orchestre national.

Concert donné à Munich, sous la direction de Rudolf Kempe, avec le concours de Pinchas Zukerman, violoniste. Au programme : Ouverture d'Obéron (Weber) ; Concerto en mi mineur op. 64 pour violon et orchestre (Mendelssohn) ; Symphonie n° 3 en ut mineur op. 78 (Saint-Saëns) ; Rapsodie espagnole (Ravel).

20.30 (Mus.) Beethoven en stéréo.

Au programme : Variations sur God Save The King, Ballet chevaleresque, l'Adoration, fantaisie pour trio à cordes.

20.40 (L.V.) Théâtre radiophonique.

La Reine de Gondal, de Sylvie Albert. — C'est Emily Brontë, Elle vivait à Haworth dans une maison prise dont le petit jardin communique avec l'église et le cimetière, de l'autre côté du presbytère. Elle et ses sœurs Charlotte et Anne y étaient enfermées reposerent un matin dans la tombe avec son chien Keeper.

22.10 (F.I.) Théâtre de l'étrange.

Le Cimetière au bridge, de Michel Tournier (1954) annonce la semaine dernière. — Un homme meurtrier, long d'une nuit. Dans le bidonville, une sœurs s'annonce, qui demande signe et l'automobile, qui demande une rouleite, s'arrête, puis l'on voit le conducteur qui lui dit qui dans la roulotte quatre personnes jouent au bridge.

Lundi 3

15.55 (Mus.) Musique contemporaine.

Orchestre de la radio suisse romande, sous la direction de Jacques Ackerman. Au programme : Symphonie pour cordes (André Jolivet) ; Trois Lieder du clown, pour baryton (Constantin Regamey), flûte : Etienne Bellenot ; Concerto pour jazz-band et orchestre symphonique (Rolf Liebermann).

20.30 (Mus.) Festival de Marmoutier.

Consacré à J.-S. Bach. Cantates BWV 186, 102, avec le concours de l'ensemble Charpentier, soprano : Isabelle Bisson, alto : Michel Sénéchal, ténor : Roger Soyer, basse : Jean Le Gallé des Chanteurs de Saint-Eustache et l'orchestre du Festival, sous la direction du R. P. Emile Martin, à l'orgue : Christiane de Lisle.

20.45 (Cult.) « Prophète Obéz ».

Drame biblique de Robert Aron. — Cette pièce a pour cadre le jugé du prophète Obéz. Dans ce jugé auquel l'appel de Dieu amène une autre dimension, s'affrontent un mari trompé — Jube lui-même, — une femme adultère — Gomer, — et un Malachie idolâtre qui se sert de la religion pour persécuter les autres et détourner leurs esprits.

Mardi 4

14 h (Cult.) Festival international de Nice.

Concert donné au théâtre du monument de Cimiez, par l'orchestre des Concerts symphoniques de Sarrebrück de Paris, avec le concours de Pierre Amoyal, violoniste. Concerto en ré majeur op. 61 (Mozart) ; Pierre et le Loup, conte musical pour enfants (Prokofiev).

20.25 (F.I.) L'heure du mystère.

Citron pressé, de Jacques Fagel. — Philippe Malé règne en despote sur son empire industriel et sur Jeanmaïté, son fils, Paul, 42 ans, et son mari, et marié à Trois. — Qui veut faire du mal à Jeanmaïté ? Paul Malé qui est son fils de 18 ans, André, qui est marié selon un rituel quadrifide, Ensemble, mais seules, les membres de cette famille s'unissent dans leur opulence bourgeoise.

21.30 (Mus.) Concert-débats.

Faire internationale de Metz. Un tournant de la musique française : le post-romantisme. — « Le fin du XIXe siècle, avec la participation du pianiste Grisbech et de Fernand Quilichetti, directeur du Conservatoire de Metz.

Mercredi 5

14.30 (Mus.) Connaissance de l'art vocal.

Les Vierges de la Vierge, de Monteverdi Salisbiz, instrumente ancienne, ensemble vocal et instrumental de l'ensemble Mesia en un moteur, de Mozart. Chœur d'enfants de Vienne, orchestre Pro Musica de Vienne.

20.25 (F.I.) La tribune de l'histoire.

La véritable Perichole. — Offenbach, dont on célèbre cette année le 150e anniversaire, a écrit la Perichole, une opérette en deux actes. Mais la Perichole a vraiment existé, ou du moins de sa mort cotidoie étrangement avec celle de la maîtresse du grand conquistador.

21 h (Cult. et Mus.) Orchestre philharmonique de l'ORTF.

Concert donné sous la direction de Daniel Chabrun, avec le concours de Robert Dubois, violoniste. Au programme : Evocations 1 et 2 (Rosado) ; Concertino pour violon et orchestre (Roussel) ; 2e Symphonie, si bémol (Brassel).

Jeudi 6

15.15 (Cult.) « Vincent et l'amie des personnalités ».

Pièce de Robert Musil. — Vincent, personnage mystérieux, épris de liberté, une sorte d'anarchiste, retrouve, après quinze ans, Alpha, la femme qu'il a aimée et qu'il quitte brusquement et sans explication. Il la retrouve entourée de « personnalités », un député, un musicien, un professeur. Il essaie alors de les amener pour quelles raisons il en la quitter à nouveau...

20 h (Mus.) Soirée lyrique.

La Création, de Haydn, avec Gundula Janowitz, Christa Ludwig, Donald Mc Intyre, Walter Berry, Fritz Wunderlich, Chœur de Vienne et orchestre philharmonique de Berlin.

20.15 (Cult.) « Les Invités de la Pâque ».

Pièce d'Eric Deniere. — Ils, en revenant de Pâques, tente et réunis plus en moins à son retour à se vivre une existence relativement confortable. Photographe, peintre, sculpteur-bon, si tout les satisfait il ne peut pas, il ne veut pas vivre sous trop de fournitures, de vait vivre pour à revouiller sa mémoire et pense y être parvenu.

Vendredi 7

14 h (Cult.) Petite anthologie des messes polyphoniques.

Messe de Notre-Dame dite « du Sacre de Charles V » (Guillaume de Machaut) : Kyrie, Gloria, Sanctus, Benedictus, Agnus Dei. Ensemble vocal : The Deller Consort, ensemble instrumental Collegium Aureum.

20 h (Cult.) « Elle ».

Grand opérette en deux parties, de Mendelssohn. — Pour la première fois en France dans sa version allemande. Avec : Yvonne Sur, Rene Kollo, Sellp, soprano ; Renée Doisnée, alto ; Pierre-Michel Le Conte, ténor ; les enfants de la maîtrise de Notre-Dame de Paris, sous la direction du chanoine Jehan Revert ; les chœurs Lully et l'orchestre lyrique de l'ORTF.

Samedi 8

17.30 (Mus.) Récital d'orgue.

Daniel Roth interprète : Deuxième trouque symphonique (œuvre posthume) ; le Combat de la vie et la mort (O. Messiaen) ; Cinq versets du Veni Creator (Daniel Roth).

18.30 (Mus.) Récital de piano.

Donné par Claudio Arrau : au programme : Sonate n° 1 en fa ou dièse mineur (Rachmaninov) ; Barcarolle, (Fauré) ; Images, 1er cahier (Debussy).

20.30 (Cult.) « Le Remora ».

Pièce de Brossal. — Le Remora a pour cadre une chambre mansardée d'hôtel, au dernier étage. Deux couples, Lola et Charles, Françoise et Jean, vivent ensemble dans cette chambre et notent la musique de Don Juan de Mozart.

20.30 (Mus.) Musique de chambre.

Concert donné au château de Saint-Germain-en-Laye, par l'orchestre de chambre de l'ORTF, sous le concours de Maurice Lefebvre, flûte, Jacqueline Vandenbroek, violoncelle, Jacqueline Bouvier, piano. Au programme : Concerto pour flûte et orchestre (K. 313) ; Andante et Adagio et fugue (Mozart) ; Capriccio pour hautbois et orchestre (Fendermeh) ; Bucolitica (Rousset).

Emissions religieuses

DIMANCHE 2 NOVEMBRE

7.35 (Bud.Rad.) Magazine catholique.

8 h (Cult.) Orthodoxie et christianisme oriental.

8.2 (M-C) Eglise d'aujourd'hui. Pierre Emmanuel : « La mort et la résurrection. »

8.30 (Lux.) Un chrétien vous parle.

8.45 (Jeunesse Rom.) Messe.

10 h (Cult.) Grand-messe célébrée en la chapelle de l'Institut des jeunes aveugles, avec le concours de la chorale Auguste Le Guennant. Commentaires et sermon par le P. Bro.

10.10 (Suit.) Foi et vie chrétiennes.

10.30 (M-C) Art et foi. Interview de Romanicide Lefranck.

MERCREDI 5 NOVEMBRE

19.50 (M.-C.) L'actualité catholique (sur 208 m).

JEUDI 6 NOVEMBRE

19.30 (Tunis) Messe des malades (sur 208 m seulement et ondes courtes 48.25 m).

SAMEDI 8 NOVEMBRE

19.30 (Lux.) « Au plus profond ».

Radio-Vatican

Samedi 8 : Quelle place mettre aux aux saints ?

Dimanche 9 : La vie éternelle.

Lundi 10 : Béatitude du Synode extraordinaire.

Mardi 4 : Synode et autodoxie.

Mercredi 5 : Audience pontificale.

Jeudi 6 : Vivante liturgie.

Vendredi 7 : Editorial du Vatican.

Samedi 8 : Tour du monde chrétien.

LA BRETAGNE CENTRALE

particulièrement sensible aux limites départementales

Dans le Courrier des lecteurs, nous faisons état de deux commentaires reçus après la parution de l'article : **« La Bretagne en quinze pays ? — Faut-il supprimer les départements bretons ?** Etant donné l'intérêt particulier de ces apports, nous les livrons ici, en espérant bien que d'autres réactions viendront peu à peu gonfler le dossier ainsi ouvert.

B. D.

La question que vous posez dans le numéro du 7 septembre dernier de *Bretagne-Dimanche* : *« Faut-il supprimer les départements bretons ? »* est passionnante.

J'aimerais avoir le temps d'exposer tous les arguments qui me paraissent imposer une réponse très nette : *oui*.

Il convient d'observer d'abord que le problème intéresse au plus haut chef la région centrale de Bretagne, dont peu de statistiques font apparaître la perte de substance qu'elle continue de subir.

Cette Bretagne centrale a des intérêts communs évidents, différents de ceux des côtes, malgré une solidarité non moins évidente de l'ensemble, et ces intérêts communs sont actuellement représentés et défendus dans la division.

Il est donc souhaitable qu'un regroupement intervienne et il ne peut se produire réellement dans le découpage administratif actuel.

L'unité des intérêts de secteurs tels que ceux de Carhaix ou Rohan, divisés en trois départements, ou de Pontivy-Loudéac-Mûr, en deux départements, est comme Des efforts même administratifs ont été ou sont actuellement faits pour résoudre les problèmes de ces secteurs, mais la difficulté est constante.

L'administration est trop structurée dans sa forme départementale pour manifester quelque véritable souplesse en ces affaires et tous ceux, généralement extérieurs à elle, qui ont cherché à promouvoir une action commune interdépartementale savent les obstacles qui se sont emportés, quelquefois, qu'après des luttes épuisantes.

D'ailleurs, le cas de cette Bretagne centrale est d'autant plus typique que les chef-lieux de nos départements et nos villes les plus importantes sont à la périphérie de la province.

Lorsque, d'un ministère, on pense Côtes-du-Nord, c'est évidemment Saint-Brieuc qui vient à l'esprit, peut-être Lannion à cause du Radôme et Dinan à cause de M. Pleven, mais certainement pas Loudéac, Secrétariat aux Affaires sociales épisodiquement mis à part.

Lorsqu'on pense Morbihan, c'est Vannes et Lorient, mais évidemment pas Pontivy ni Ploërmel.

Je sais qu'il est souvent de croire que les secteurs secondaires de chaque département peuvent gagner à lier leur sort aux secteurs voisins, mais la réalité impose la conviction contraire : ce qui se développe en peu en Bretagne, de façon comparable à d'autres régions vraiment en expansion, ce sont les secteurs côtiers, et ce, en partie au détriment des autres.

Mais une véritable régionalisation ne serait-elle pas le remède à nos maux en permettant à une autorité, supérieure aux départements, d'arbitrer les conflits et d'animer les actions communes ?

Sans nier qu'elle pourrait constituer un progrès, je ne crois pas qu'elle suffise à vaincre la force d'inertie que développe, quelle que soit l'énorme bonne volonté des hommes, le trop puissante organisation actuelle.

Que l'on songe bien que ce n'est pas seulement l'administration, dans tous nos services, qui est départementale, mais les syndicats, la plupart des associations, les Chambres de commerce, de métiers, les clubs, presque toutes les occasions que les hommes d'action ont de se connaître et de se rapprocher pour collaborer.

Et puis, je ne crois pas que les préfets, qui sont tous des fonctionnaires de grand talent et de grande bonne volonté, mais d'ont la formation, les habitudes et les structures même de l'appareil qu'ils dirigent ou subissent, sont constitutionnellement centralisatrices, puissent vraiment collaborer à l'œuvre régionale en parfaite efficacité.

Resterait d'ailleurs l'énorme problème de l'autorité à leur imposer, à l'échelon région.

Enfin, il est temps de se rappeler que les limites de nos départements ont été fixées de façon assez arbitraires à la Révolution et que beaucoup de choses les rendent aujourd'hui périmées.

Quelle solution ? Je suis pour ma part un ardent partisan d'intérêts locaux assez voisins du découpage adopté par l'INSEE pour les zones d'études démographiques et d'emploi (que vous avez publié en première page).

Des études plus poussées s'imposeraient, bien entendu.

Sans doute faudra-t-il diviser le secteur central, par exemple, en étendant les limites de chaque fraction.

Voilà un sujet de réflexions et de discussions, animées mais fructueuses, à proposer à nos concitoyens, et je vous sais reconnaissant comme à *Bretagne-Dimanche*, d'en avoir pris la courageuse initiative.

Q. RIHOUAY,
président du syndicat d'initiative de Pontivy.

Quand deviendra-t-on ville ?

J'ai reçu le numéro de Bretagne-Dimanche *en date du 7 courant et j'ai particulièrement apprécié l'article sur les « Quinze pays ».*

En revanche, pourquoi avoir mis une carte — zone démographique et d'emplois — qui ne correspond pas tout à fait au texte ? Il manque, ce me semble, les liaisons des communes « supérieures » qui font que, de Locminé on va à Pontivy pour un achat sérieux, ou du moins, en allant, car je parle sur mes souvenirs de 1943 : un livre spécialisé, une paire de lunettes, à l'époque, s'achètent dans cette « métropole » ...

La voiture personnelle n'imposant plus les directions et les horaires des services collectifs a peut-être modifié ce comportement. Une autre tendance qui risque d'avoir chang dépeu est que l'habitant de la campagne se trouvait moins perdu à Pontivy qu'à Vannes : Pontivy restait à son échelle.

Ceci évidemment n'est dit qu'accessoirement, du même que je ne trouve que 14 ZEDE au lieu de 15 pays annoncé.

En ce qui concerne les questions posées dans l'article (et auxquelles je ferai mieux de répondre que d'écrire ce que je ne comprends pas et qui est peut-être explicité par le numéro du 24 août que je n'ai pas lu), le sort d'Auray par exemple, j'en suis opinion, ayant vécu à Lorient et à Vannes ; à l'époque où il n'y avait pas d'établissement secondaire à Auray, les jeunes se partageaient entre Lorient (pensionnaires) et Vannes (demi-pensionnaires) mais en dehors de cette emprise scolaire, qui doit disparaître avec l'extension du nombre d'établissements d'enseignement, les Alréens vivaient chez eux. Très fiers (comme Portlanais) de leur cité et devaient considérer les Lorientais et les Vannetais comme des pignouls.

En résumé, il me semble que là on existe un certain chauvinisme urbain, la subordination à une ville voisine devrait conduire à des conflits assez brûlants, appuyés sur l'idée de base simpliste : pourquoi ouvrir puyt et pourquoi pas seich, ce qui donnerait à notre ville beaucoup d'importance en la classant parmi les grandes ?

Je me souviens d'une lettre de lecteur, en 1941 ou 1942, lorsque Vichy avait classé Lanester comme commune rurale « Commune Rée, rale », lirait le Nouvelliste du Morbihan à l'époque. Cela pour attirer l'attention de l'auteur, fils de la ville (et intelligent), sur les réactions populaires : tout le monde veut être de la ville, parce qu'à la campagne « c'est des plouks » et l'on baptise villes des agglomérations sans égouts, sans salles de réunion et sans « toilettes savantes ». Les difficultés viendraient donc des petites villes qui admettraient non moins difficilement de devenir les satellites de l'agglomération voisine.

K. M.
78-Chatou.

La Bretagne voit naître LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE RELATIONS PUBLIQUES RÉGIONALE en France !

A l'heure du Marché commun, la concurrence impose que chaque société, chaque organisme ou même chaque commune, ayant le souci de son expansion, fasse connaître son propre visage, son propre type ; la concurrence l'impose, mais aussi la rentabilité.

Si l'importance des relations publiques ne se discute plus aujourd'hui, toutes les entreprises et organismes régionaux ne peuvent se permettre de supporter les frais d'un service qui leur soit propre.

Pour donner la possibilité à tous les industriels et communes de Bretagne de bénéficier des avantages d'un tel « outil » dans des conditions très accessibles, la **Société « Bretagne 2000 »**, qui vient de se créer, met à leur disposition exclusive une équipe de spécialistes rompus aux trois secteurs : le secteur conception, qui étudie et établit le dossier du client, puis lui propose un planning de manifestations adaptées ;

— **Le secteur réalisation, qui organise chacune d'entre elles ;**

— **Le secteur exploitation, qui est chargé des rapports avec la presse.**

Autre originalité de « Bretagne 2000 » : le principe de l'abonnement.

« Bretagne 2000 », 129, rue de la Pompe, Paris-16e. Tél. 704.81.03.

(Communiqué.)

littérature

Prix Nobel de littérature SAMUEL BECKETT

On a dit que Samuel Beckett était le deuxième écrivain irlandais à revendiquer le prix Nobel de Littérature, après le poète William Butler Yeats, lauréat en 1923. On aurait pu ajouter que Bernard Shaw, lauréat en 1925, considéré comme un écrivain anglais et revendiqué par la Grande-Bretagne, était né à Dublin et tenait à ses origines irlandaises. Un beau palmarès pour un petit pays.

Dans le tierce, Beckett est le type même du solitaire : il n'a rien fait pour briguer quoi que ce soit.

Né près de Dublin le 13 avril 1906, il fut, après ses études universitaires, lecteur de français en Angleterre et lecteur d'anglais à l'Ecole normale supérieure de Paris. Bilingue de naissance — sa mère était française, — il était destiné à pratiquer les deux langues et il l'a fait en écrivant dont toute la critique reconnaît le talent singulier et la signification également singulière dans le champ des idées. Traducteur de James Joyce qui était son ami, il a été établi définitivement en France en 1938. C'est en 1930 qu'il publie son premier livre, un long poème, en langue anglaise. En 1938, débute sa carrière de romancier avec *Murphy* dont il devait lui-même établir la traduction française en 1945. Son dernier roman écrit directement en anglais : *Watt* (1953) vient de paraître, par ses soins, en langue française.

Depuis 1953, à l'exception de sa pièce de théâtre *Happy days* (en français : *Oh ! les beaux jours*), tous ses livres sont composés d'abord en français. C'est le cas des romans : *Molloy*, *Malone meurt*, *l'Innommable*, *Comment c'est*, des *Nouvelles et textes pour rien*, des pièces : *En attendant Godot*, *Fin de partie*, *Cette fois qui tombent*, la *Dernière Bande*, *Comédie et actes divers*.

Il faudrait une longue étude pour dégager, à l'intention de ceux qui ne la connaissent pas encore, la portée philosophique de cette œuvre. L'Académie suédoise, en décernant le prix, a mis en lumière certains aspects à retenir : cette œuvre « *tire du dénuement de l'homme contemporain son élévation. Sa vision de la vie, mise davantage en valeur par un aspect de grosse farce burlesque et tragique, peut être négativisme, au négativisme qu'on saurait être épuisé ni arrêté, avant d'avoir affirmé le fond* ».

« Dénuement de l'homme contemporain », la formule est exacte dans la mesure où Beckett arrive au terme d'un cheminement intellectuel qui est propre à beaucoup d'hommes aujourd'hui : on rejette l'espoir à la manière de Camus, on va plus loin que l'existentialisme de Sartre, pour mûrir sur l'existence humaine. C'est pourquoi il faut plutôt parler de dénuement de l'homme tout court : celui-ci, tel qu'on le sait dans l'œuvre de Beckett, atteint le fond de la détresse, ne se reconnaissant plus aucune véritable « raison d'être ».

Beckett applique une lucidité terrible à envisager le néant de l'homme réduit à lui-même. C'est-à-dire à rien. « *Je n'ai aucun sentiment religieux* », déclarait-il à un journaliste américain. Il pourrait dire aussi : « Je n'adhère à aucun système de pensée qui justifierait l'existence. » Son œuvre tout entière est la point le plus avancé du pessimisme. C'est pourquoi elle provoque chez un chrétien d'abord le refus ; pourtant, sans vouloir l'attirer vers une inquiétude proprement religieuse, il est permis de la lire dans une perspective spirituelle : on se demandera alors si une méditation sur le néant de l'homme ne rejoint pas certaines idées qui ont nourri depuis toujours la philosophie du destin ; on se persuade surtout que le constat d'échec absolu n'est pas le dernier mot : même sans une foi, l'homme est capable de se donner une légitimité.

Lucien GUISSARD

N. B. *Sur l'homme et l'œuvre, on peut lire avec profit l'essai de Louis Perche* : Beckett, lecteur à notre portée (*Editions du Centurion*, 194 pages, 10,80 F).

LES CROIX CELTIQUES, en Irlande

Il n'est pas très fréquent de rencontrer en Bretagne des croix celtiques — quelquefois, dans les cimetières, elles ornent les tombes, mais ce sont des monuments récents. Au contraire, les croix celtiques ont surtout marqué le haut Moyen Age des nos cousins d'outre-Manche. Un ouvrage leur a été consacré (1).

Surtout en Irlande

Il reste en Irlande soixante à soixante-dix croix ou fragments de croix sculptées, une trentaine dans le Pays de Galles, les débris d'une cinquantaine en Northumbrie (nord de l'Angleterre), peut-être autant dans le reste de l'Angleterre et une vingtaine en Ecosse. Ces chiffres ne représentant qu'une faible proportion des monuments qui ont existé autrefois par milliers, surtout en Irlande.

La plupart des croix celtiques datent donc approximativement d'une période qui va du VIe au XIe siècle. Les sculptures de cette époque sont peu abondantes sur le continent, ce qui donne aux croix irlandaises une place précieuse dans l'histoire de l'art occidental : elles représentent une expérience de représentation de thèmes chrétiens sur des monuments de pierre antérieure à l'époque romane, et un lien entre les sculpteurs des sarcophages chrétiens de la fin de l'Empire romain d'une part et les chapiteaux et les tympans des églises romanes, d'autre part.

Il y aurait, dans certaines régions du Proche-Orient, et particulièrement en Arménie, des monuments de type analogue, certains portant des figures sculptées, qui semblent remonter au VIe ou au VIIe siècle. Il est possible qu'une inspiration soit venue de là, à l'époque où la Irlande arabe amena l'émigration de tant de moines orientaux vers l'Occident. En Irlande, le terrain était spécialement bien préparé pour l'adoption de ce genre de monuments, car, dès la fin du VIe siècle, la stèle porte-croix irlandaise avait déjà tendance à se transformer parfois en une grande croix taillée dans une dalle de pierre.

Mais les grandes croix ne sont pas simplement comme la croix de Carndonagh, découpées et ornées avec des ornements gravés. Ce sont des monuments qui peuvent être regardés dans toutes sortes de perspectives. Elles ont des moulures d'angle, souvent d'un dessin compliqué, des bosses hémisphériques et, dans bien des cas, des figures enlevées en plein relief. Des ivoires ont pu être imités et ont joué leur rôle plus que probablement dans le développement de la sculpture figurée.

Sculptées et peintes

Toutes ces influences ont donné lieu à des développements divers. En Ecosse, les croix sont étroitement apparentées aux croix irlandaises ; de même celles de l'île de Man qui sont antérieures à l'invasion des Vikings. Il y a au contraire de nettes différences avec les croix anglaises. Par exemple, les croix irlandaises ont un cercle reliant les bras de la croix qui n'existe pas en Angleterre. Les gammes d'ornements ne sont pas les mêmes ; s'il est vrai qu'il y a des entrelacs de part et d'autre, les spirales appartiennent plus exclusivement aux monuments irlandais, tandis que les rinceaux de feuillage, avec ou sans animaux grimpeurs, sont un trait essentiel des croix anglaises. Ces distinctions ne sont cependant pas absolues.

Les croix irlandaises sont composées de plusieurs éléments. Il y a d'abord un grand socle cubique ou pyramidal, sur lequel se concentrent au début presque toutes les représentations figurées — la croix elle-même est de section carrée ou rectangulaire, faite de une ou plusieurs pierres. La pierre de faîte qui couronne tout le monument a généralement la forme d'une maison en miniature ou d'une châsse, mais il arrive qu'elle soit de forme conique.

Le montant de la croix décroît légèrement en largeur et en épaisseur vers le haut. Le cercle de pierre qui joint les bras de la croix est généralement taillé à jour ; ce cercle est courant au VIIe siècle. La plupart de ces croix sont sculptées dans un grès très fin qui est assez commun en Irlande, mais qui a plus ou moins bien résisté au temps. Jusqu'à une époque récente, les croix étaient maquillées de mousses et de lichens, mais elles ont été traitées par le Service des monuments historiques.

Il est très vraisemblable que les croix, comme presque toutes les sculptures médiévales, étaient peintes, soit sur toute la surface, comme une page de manuscrit, soit seulement au creux des panneaux pour faire ressortir figures et ornements. Il est encore à noter que toutes les croix, quand elles sont dans leur position originelle, sont constamment orientées de la même façon, leurs faces principales tournées vers l'est et vers l'ouest.

Bibles de pierre

Différentes en cela des piliers et des stèles des VIe et VIIe siècle qui marquaient généralement l'emplacement d'une tombe, les croix celtiques ne semblent pas avoir une destination funéraire. Elles étaient plutôt destinées à décorer les cours des monastères, près des tours rondes qu'il n'est pas rare d'y trouver.

Dans le cas des croix à scènes figurées, ailes y jouaient le rôle de sermons de pierre, servant de point de départ à un commentaire ou de thèmes pour une méditation. Quelques poèmes semblent leur attribuer aussi un rôle tutélaire. L'habitude de donner aux croix le nom d'un saint paraît avoir été très répandue : Croix de Patrice, de Colomba, de saint Matthieu, de saint Martin, de Brigitte, etc.

A côté d'une série de sculpture qui représentent des cavaliers, des chariots, des scènes de chasse, domine la série des scènes bibliques appartenant au répertoire habituel de l'art chrétien et choisies pour leur signification profonde.

La plupart des motifs qui ornent par ailleurs les croix, sont du même ordre que ceux qui décorent l'orfèvrerie ou les manuscrits de la même époque : spirales et entrelacs-animaux sont spécialement intéressants.

(D'après Françoise Henry.)

(1) Françoise Henry. CROIX SCULPTÉES IRLANDAISES. 78 pages, plus 64 planches photographiques. Comité des relations culturelles d'Irlande, Dublin.

Croix des Ecritures, Clonmacnois (Offaly).

Croix de Drumdiff (Sligo).

(Suite de la page 5)

BRETAGNE

POLICIERS : *Les délégués syndicaux de la 1e région de police ont tenu leur congrès à Neuvic.* Les dirigeants de la Fédération autonome des syndicats de police, qui regroupe 65 384 membres actifs et retraités ont rappelé la nécessité d'une augmentation des effectifs de police et réclamé une institution le statut du droit syndical pour les policiers.

BRETONS DE LONDRES : *Le Centre-Bretagne de Londres présente en permanence les produits, les arts et l'activité touristique de la Bretagne. Une réception, organisée par la nouvelle directrice, a rassemblé au Centre les représentants de la presse, des importateurs, des chaînes de grands magasins et... le Tout-Londres. Elle visait à la promotion des produits de Bretagne, pour les vendes de Noël et du Nouvel An.*

BACCALAUREAT : *Le Conseil du syndicat national de l'enseignement secondaire de l'Académie de Rennes, réunie, dans un communiqué, que les copies de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat, gardées par l'Administration depuis plus ailleé des vacances, ont été corrigées dès le mi-octobre. Il décide que les syndicats du SNES ne rendront pas les copies avant le décembre, et il invite les autres correctrices à en faire autant.*

COOPERATIVES LAITIERES : *Les responsables de douze coopératives laitières de l'Ouest se sont réunis à Erquy (Côtes-du-Nord). Avec les représentants de la Fédération nationale des producteurs de lait et de la Fédération nationale des coopératives laitières, ils ont examiné les problèmes de l'interprétation, et décidé la mise en place de laboratoires communs, dans le cadre d'organisations régionales.*

RADIO — TELEVISION REGIONALE

Chaque jour : — 7 h 15 : Magazine agricole, conseil-pilot ; 7 h 30 : Météo, informations régionales ; 7 h 42 : Magazine de Bretagne ; 12 h 30, 19 h 15 (19 h 30 le dimanche) : Actualités de Bretagne.

Samedi 1er novembre. — 10 h : Messe de la Toussaint, en direct de Plouézoc'h (avec la chorale Saint-Matthieu, de Morlaix) ; 19 h 55 : Paites vos jeux.

Dimanche 2 novembre. — 13 h 30 : « Ar Vretoned o komz brezoneg », émission en langue bretonne ; 14 h 30 : « Choses et gens de l'Ouest ».

Lundi 3 novembre. — 19 h 15 : « Du côté de la Maison de la culture » ; « le Prisonnier de la Merveille » ; 20 h 25 : « *Requiem* », un acte de Léonid Andreïev et extraits d'un concert donné par A.M. Miranda.

Mardi 4 novembre. — 19 h 15 : *Cœur des Celtes*, avec les « Contes celtiques » ; Mercredi 5 novembre. — 19 h 15 : « Les lettres et les ondes », avec « Le Livre de la semaine » (Y. Mainier) et « Le cycle de la Table ronde » (X. de Langlais).

Jeudi 6 novembre. — 19 h 15 : « Les enfants d'abord. »

Vendredi 7 novembre. — 19 h 15 : « *O cacq, le lauteuil* » ; 20 h 25 : « Carrefour des chansons » ; 20 h 45 : « Soirée promotion » (Ile-de-France) ; 21 h 45 : « Parmi-thèses », en direct du Festival de variétés de Rennes.

Samedi 8 novembre. — 19 h 15 : « Paites vos jeux. »

TELE BRETAGNE

Chaque jour. — 19 h : Actualités régionales.

Samedi 8 novembre. — 13 h 30 : « En direct du Festival de variétés de Rennes. »

FINISTÈRE

— *L'assemblée plénière de la Chambre de commerce s'est tenue à Châteaulin-du-Faou. Les problèmes de l'aménagement routier, des tarifs SNCF, des télécommunications ont été examinés. Les projets d'intérêt touristique, pour la mise en valeur de la région, ont aussi fait l'objet de longs échanges.*

CONCARNEAU. — Une centaine d'habitacles artificiels pour les poissons ont été fabriqués, à proximité du bassin du Moros. Déjà les lieux d'immersion ont été reconnus au large de Bouzec, après leur ballasage, les blocs de beton seront mis en place dans les prochains jours.

PLONEVEZ-PORZAY. — La construction de nombreuses routes, dans le cadre du remembrement, a amené une multiplication des demandes de permis de construire sur des parcelles jusqu'alors inutilées. En une seule année, leur nombre a décuplé. Pourtant, l'étroitesse des routes à usage agricole entraîne le rejet de nombreuses demandes

SPEZET. — 250 agriculteurs mécontents des opérations du remembrement en cours, étaient, au cours d'une réunion, décidé d'arracher les bornes de ciment. Le lendemain, constitués en équipes, ils les ont chargées sur des remorques traînées par des tracteurs et des voitures particulières et déchargées sur le parking proche de la mairie.

SAINT-GUENOLE. — La crèche de St-Guénolé-Penmarch qui date du moins d'un an et elle mesure près de 40 m de long. Et pourtant elle a révélé déjà insuffisante. Un nouveau bâtiment est en cours, dans le prolongement de l'ancien, et il en doublera presque la capacité. Dans le même temps se poursuivent des travaux qui permettront l'agrandissement de bassin ils doivent être achevés au début de 1970.

GUILERS. — *Les dirées de l'école publique ont fait grève.* Les parents soulevent protester contre le fait que l'enseignement est donné dans la salle de réunion de la mairie et dans des baraques préfabriquées. Le projet de groupe scolaire a pourtant été déposé le 3 mai 1967. Le 3 octobre, le sous-préfet avait convoqué à une délégation de parents qu'il devait de la subvention supposée ? — la subvention départementale de 502 556 F permettrait d'acheter 6 classes sur les 18 prévues. Depuis, les parents ont appris que la subvention pour les 10 autres classes pourrait être obtenue avant la fin de 1968, mais le retard certainement coûtant 1969.

ILE-ET-VILAINE

SAINT-MALO. — Le ministre des Affaires culturelles visite de precieux que les travaux de restauration de la cathédrale ont été jusqu'en finances par l'Etat, au titre des dommages de guerre, pour un montant de 3 142 000 F ; la subvention municipale a été de 11 722 F. La flèche, en terrasse, dans le courant de juin 1971 ; à cette date, les vitraux du chœur et du transept auront déjà été exécutés et mis en place.

LUTTRE. — Un nouveau parking est en cours d'aménagement pour sécurité une soixantaine de voitures. A la suite d'un accord passé avec les agriculteurs et profitable à tous, 25 tracteurs se sont accordé pendant deux jours, pour emporter le verre chargée par la pelleteuse.

SAINT-GILLES. — La Société industrielle du disque a décidé de s'installer à La Pouaye. Une quarantaine d'emplois, masculins et féminins, sont ainsi créés sur la commune de Saint-Gilles.

si vous êtes CATHOLIQUE et si vous cherchez à vous MARIER adressez-vous à :

PROMESSES CHRETIENNES
Service HG - Résidence Bellevue
92 - MEUDON (Hauts-de-Seine)

N° 399

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction Administration
12, cours Albert — 1er. Paris-8e
Tél. 225-12-05

Abonnements (C. C. P. Bretagne Presse Paris 19-01)
Un an : 25 F
6 mois : 13 F
Etranger : un an : 30 F
6 mois : 16 F

Rédaction régionale : M. Raymond Lemoine, 22, rue de Lorette, B. P. 144
35 - Rennes. Tél. (96) 30-54-22

Publicité :
Locale et régionale : B. P. 144
35 - Rennes. Tél. (96) 30-54-22

Extra-locale : Régie Provinciale, 85, rue Pierre-Charron, Paris-8e. Tél. 225-61-00

Le directeur : Jean Gélinaud

Imprimerie Bayard-Presse, 5, rue Bayard, Paris-8e

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 1er — DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1969

29 FINISTÈRE

Etude de Me LE GOFF, Notaire à GOUESNOU

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE GOFF, notaire à Gouesnou (29 B) en date du 9 octobre 1969, enregistré à Châteaulin le 10 octobre 1969, vol. 4A, fol. 7, bord. 426/7 M. Pierre-Joseph JAM, contrôleur des PTT, et Mme Marie-Thérèse PERON, son épouse, demeurant à Pont-Croix, en Saint-Guénolé-Penmarch, ont cédé à M. Jean-Marie PERON et Mme Marie-Jeanne LE NOUY, son épouse, anciens cultivateurs, demeurant à Tro-Ar-Choad, en Saint-Thois, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, sans licence de 4e catégorie, exploité à Tro-Ar-Choad, en Saint-Thois, moyennant le prix de 3 000 F. Entrée en jouissance le 29 septembre 1969.

Opositions reçues en l'étude de Me LE GOFF, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les cinq jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, LE GOFF.

Etude de Me du PENHOAT, Notaire à MORLAIX.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me du PENHOAT, notaire à Morlaix, en date du 4 octobre 1969, enregistré à Morlaix le 16 octobre 1969, vol. 16, bord. 1025-3, M. Antoine LE DEUNFF et Mme Marie-Françoise COTTY, son épouse, 11 rue de Paris, Morlaix, ont fait donation à Mlle Marie-Thérèse LE DEUNF, 14, rue de Paris, Morlaix, du fonds de commerce de VANNERIE ET CORDAGES, exploité à Morlaix, 14, rue de Paris, évalué à 25 000 F. Entrée en jouissance le 4 octobre 1969.

Opositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me du PENHOAT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, H. DU PENHOAT.

Etude de Me J. GESTIN, Notaire à BREST.

Suivant acte reçu par Me Jean GESTIN, notaire à Brest, 18, rue Jean-Macé, le 7 octobre 1969, enregistré à Brest, 1er AC, le 23 octobre 1969, folio 79, bordereau 69/7, Mlle Jeanne-Yvonne GUECUEN, commerçante, demeurant à Brest, section de Lambézellec, rue Rouet, n° 3, a cédé à M. Pierre-Jean LE ROUX, commerçant, et Mme Marie-Corentine LAUDEN, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 10, rue Saint-Marc, le licence d'exploitation de DEBIT DE BOISSONS à consommer sur place, dite licence de quatrième catégorie, qu'elle utilisait pour l'exploitation de son fonds de commerce de CAFE, PAPETERIE, BAZAR et CONFISERIE sis à Brest, rue Rouet, n° 3, moyennant le prix de 500 F payé comptant.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me GESTIN, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.

Société juridique et fiscale de France

39, rue du Parc, Quimper. 64, rue Yves-Collet, Brest.

Camping Tal Ar Moor, Société à responsabilité limitée, au capital de 140 000 F

Siège : Kerfeunteun-Poins, Moëlan-sur-Mer, RC Quimper 69 B 71 INSEE 781 29 150 0 024

Publicité de constitution : **le Télégramme de Brest et de l'Ouest du 9 novembre 1968.**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée ordinaire en date du 17 octobre 1969, M. Louis HOLLOCOU, domicilié à Kerfany en la commune de Moëlan-sur-Mer, a été nommé gérant de la Société en remplacement de M. Jean-Pierre HOLLOCOU, démissionnaire.

Le gérant : HOLLOCOU.

Société Juridique et fiscale

39, rue du Parc, QUIMPER. 64, rue Yves-Collet, BREST.

Société anonyme au capital de 100 000 francs.

Siège : CLEDER et CREACH ALLOR R. C. Quimper 69 B 23

Journal publicateur des statuts : **le Télégramme de Brest et de l'Ouest du 5 mai 1969.**

I. — Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie le 15 octobre 1969, M. Jean-Pierre SALAUN, demeurant à Cléder au lieudit « TREACH AVAL », et M. Jean AUFRET, demeurant à Cléder, au lieudit « Bois Neuf », ont été nommés administrateurs en remplacement de M. Louis HENAFF et de Mme Monique LE DURAND, démissionnaires, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 1972.

II. — Du procès-verbal du Conseil d'administration réuni le 25 octobre 1969, il résulte que les actionnaires ont libéré le solde du capital, et ce conformément à la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 15 octobre 1969.

Le Conseil d'administration.

Etude de Me JAMALLT, Notaire à BREST.

SOCIETE ANONYME « CENTRE AMBULANT DE MECANOGRAPHIE COMPTABLE » CAMECO »

Société anonyme régie par la loi du 4 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales.

Capital : 40 000 F en voie d'augmentation.

SIEGE SOCIAL A BREST, 14, rue Traverse.

RC BREST, n° 62 H 7

AUGMENTATION DE CAPITAL

Du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 juin 1969, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal a été annexée à l'acte de déclaration de souscription et de versement clôturés définitivement et du procès-verbal authentique de la déclaration de souscription et de versement dressé par Me JAMALLT, notaire à Brest, le 27 octobre 1969, et des pièces y annexées, il résulte notamment ce qui suit :

Le capital social qui s'élevait à 40 000 F divisé en 400 actions de 100 F chacune, a été augmenté de 40 000 F en numéraire ainsi de 100 000 F, par la création et l'émission de 600 actions nouvelles de numéraire de 100 F chacune, de la même catégorie que les actions anciennes, souscrites au pair et libérées intégralement à la souscription.

Pour avis, Y. JAMALLT, notaire.

Etude de Me Yves JAMALLT, Notaire à BREST.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me JAMALLT, notaire à Brest, en date à Brest du 27 octobre 1969, enregistré à Brest, 1er AC, le 28 octobre 1969, bordereau 509/20, M. Pierre RIOU, demeurant au Pilhou de Gravelin, à Vrincennes, célibataire, a cédé à M. Henri-Marie RIOU, transporteur, demeurant à Kerzoé en l'île d'Ouessant, épouse de Mme Marguerite GRIFFON, divorcée, seul propriétaire, tous ses droits dans le fonds de commerce de BIERES, LIMONADES, GAZ BUTANE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET TRANSPORTS exploité en l'île d'Ouessant, sous la condition suspensive de paiement de M. Henri RIOU comme transporteur par le Comité technique du département du Finistère, moyennant le prix de 500 francs. Entrée en jouissance en ce qui concerne les transports au jour de la réalisation de la condition suspensive ci-dessus.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me JAMALLT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me Y. JAMALLT.

Etude de Me L. COLCANAP, Notaire à BREST.

HALLEXPO

Société anonyme régie par la loi du 24 juillet, décret du 23 mars 1967, sur les Sociétés commerciales, au capital de cent vingt mille F. Siège social : 143, rue Robespierre, à Brest-Lambézellec.

Constitution : 1. Aux termes d'un acte reçu par Me Louis COLCANAP, notaire à Brest, le vingt-quatre octobre mil neuf cent soixante-neuf, enregistré à Brest 1er AC, le vingt-sept octobre mil neuf cent soixante-neuf, diverses personnes désignées audit acte ont établi les statuts d'une Société anonyme constituée entre elles sans faire publiquement appel à l'épargne désignée statuée le résulte notamment ce qui suit :

Objet : La Société a pour objet l'achat ou la location de terrains et de locaux, immobiliers et leur exploitation commerciale, ces locaux étant à la disposition de toutes personnes physiques ou morales (partuliers, commerçants et industriels) désireuses d'y exposer les objets mobiliers neufs ou usagés par la perception pour le service rendu d'une redevance sur le montant des ventes amiables y effectuées ou éventuellement par une indemnité de management.

Dénomination : Sa dénomination est HALLEXPO

Siège social : Le siège social a été fixé à Brest, section de Lambézellec, 143, rue Robespierre.

Durée : La Société a été constituée pour une durée de quatre-vingts-neuf années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Apports capital social : Il a été effectué à la Société uniquement des apports en numéraire exprès, produisant au montant nominal des mille deux cents actions de cent F chacune, ci : 120 000 F.

Les soit cent vingt mille francs. Les actions ont été regulièrement souscrites et libérées du premier quart ainsi que le constate la déclaration de versement contenue dans l'acte de constitution de la Société et annexé et demeurée annexée la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

La cession des actions entre actionnaires ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent s'effectuer librement. Toutes autres cessions à titre onéreux ou gratuit des actions, de quelque manière qu'elles aient lieu, ainsi que toutes autres mutations entre vifs ou par décès sont soumises à l'agrement préalable du Conseil d'administration.

— Accès aux assemblées, droit de vote : Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

— A l'inscription de l'actionnaire sur le registre de la Société pour les propriétaires des actions nominatives ;

— Au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation soit des actions au porteur, soit d'un certificat délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres pour les titulaires d'actions au porteur.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies est de cinq jours francs au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve de l'application aux assemblées générales des dispositions de l'article 62 de la loi du vingt-quatre juillet mil neuf cent soixante.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales extraordinaires.

Constitution de réserves, répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement de 5 % et augmenté des reports bénéficiaires, il est réparti entre les actionnaires dans la proportion du nombre des actions qu'ils possèdent.

Administration de la Société : La Société est administrée par un Conseil d'administration. Qui est nommés en qualité de premiers administrateurs M. Jacques Barraine, M. Lucien Barraine, demeurant ensemble Rue Renrazie Eloust, lesquels ont accepté ces fonctions.

Aux termes de sa première délibération en date du 24 octobre 1969, le Conseil d'administration a nommé président-directeur général de la Société M. Jacques-Henri Lucien Barraine susnommé ; directeur général Lucien Barraine, susnommé, comme commissaire aux comptes ; a été nommé en qualité de commissaire aux comptes M. Boucher des Ardillets, expert-comptable, demeurant à Brest, 21, rue Jean-Macé, lequel a accepté ces fonctions ; le Société sera immatriculée au Registre du commerce tenu au Tribunal de commerce de Brest.

Pour avis et mention. L. COLCANAP, notaire.

Etude de Me Jean BERTHOU, Notaire à CROZON (29 - St).

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me BERTHOU, notaire à Crozon, en date des 7 et 14 octobre 1969, enregistré à Châteaulin le 26 octobre 1969, volume 4 6, folio 8, bordereau 441/12, Mme Marie-Anne KERMEL, épouse de M. Joseph GOYAT, Mme Mélanie KERMEL, veuve de M. Eugène MORVAN, M. Roger KERMEL, époux de Mme Gilberte MENEZ, Mme Julia DANIELOU, veuve de M. Jean KERMEL, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire des ses trois enfants, René KERMEL, M. Jacques KERMEL, Mlle Françoise KERMEL, demeurant tous à Camaret-sur-Mer, et M. Raymond RIVOAL, restaurateur, et Mme Marie-Claude LAOT, son épouse, demeurant à Camaret, Salle de Venise, quai Kléber, ont convenu de résilier purement et simplement à compter du premier janvier 1970, la gérance libre consentie à M. et Mme RIVOAL-LAOT, suivant acte du 13 novembre 1967, au rapport de Me BERTHOU, notaire à Crozon, du fonds de commerce de RESTAURANT, DEBIT DE BOISSONS, et cafétaria, Salle de Venise, portant le n° 58 à 63, exploité à Camaret, quai Kléber.

Pour unique insertion, Me BERTHOU, notaire.

Etude de Me MOCAER, notaire à GUIPAVAS.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me MOCAER, notaire à Guipavas (Finistère), le 21 octobre 1969, enregistré à Brest-2e AC, le 31 octobre 1969, f° 98, bord. 148 748 : M. Jean-Lac Emmanuel - Christian MONVOISIN, rabilleur et Mme Jacqueline Emilienne LAHADEC, son épouse, demeurant ensemble à Lonlay-l'Abbaye (Orne), rue Saint-Nicolas, un fonds de commerce de VENTE DE JOURNAUX exploité à Saint-Lunaire, rue de l'Eglise, n° 9, et ainsi que de tout droit à la gérance de DEBIT DE TABAC exploité audit lieu.

Aux termes d'un acte reçu par Me ROBERT, notaire à Dinan, le 13 septembre 1969, enregistré à Dinan le 9 octobre 1969, fol. 91, bord. 901/9, il a été constaté que M. et Mme LAMANDE et M. et Mme MONNIER ont cédé à M. ou aux ralataire à dire réalisée en raison de ce que la condition suspensive à laquelle ces dernières étaient soumis est survenue, moyennant le prix principal de 19 000 F (en ce compris immeubles et matériel). Entrée en jouissance : 1er juillet 1969.

Oppositions dans les dix jours de la première insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me MOCAER, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion.

Etude de Me GUEGUEN, notaire à PLOUBALAY (22).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me GUEGUEN, notaire à Ploubalay-sur-Arguenon, en date du 22 octobre 1969 à Plédélia, enreg. à Brest-2e AC, le 31 octobre 1969, f° 28, bord. 109/15, Mme Annick Monique Andrée HAMON, commerçante, épouse de M. Henri, Marcel GUERRY, demeurant à Brest, 31, rue Massillon, a cédé à M. Pierre-René-Paul PARANQUE, chauffeur-livreur, et Mme Lorence ROPARS, infirmière, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 4, rue Maréchal-Foch, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, exploité à Brest, 31, rue Massillon, connu sous le nom « Bar-café-bar », immatriculé sous le n° 55 A 651, au registre du commerce de Brest, moyennant le prix de 19 000 F. Entrée en jouissance le 22 octobre 1969.

mon foie? connais pas...!

bassin de Vichy Saint Yorre

ANNONCES LÉGALES

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me GUEGUEN, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, E. GUEGUEN.

35 ILLE-ET-VILAINE

A la suite de l'élection à laquelle il a été procédé à la Compagnie des avocats d'Ille-et-Vilaine, la Chambre de discipline est composée de la façon suivante :

Président : Me GUILLERMIN (Rennes).

Syndic : Me GERMOND (Rennes).

Rapporteur : Me FAUVEL (Rennes).

Trésorier-secrétaire : Me LECOMTE (Saint-Malo).

Etude de Me Pierre ROBERT, Notaire à DINAN

DEUXIEME INSERTION

Aux termes d'un acte reçu par Me ROBERT, notaire à Dinan, le 7 juin 1969, enregistré à Dinan, le 13 juin 1969, fol. 69, case 6123, M. Jean-Charles LAMANDE, commerçant, et Mme Eugénie-Jeanne Marie-Joseph MILON, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Lunaire, rue de l'Eglise, ont cédé, sous la condition suspensive, à M. Andre MONNIER, rabilleur et Mme Jacqueline Emilienne LAHADEC, son épouse, demeurant ensemble à Lonlay-l'Abbaye (Orne), rue Saint-Nicolas, un fonds de commerce de VENTE DE JOURNAUX exploité à Saint-Lunaire, rue de l'Eglise, n° 9, et ainsi que de tout droit à la gérance de DEBIT DE TABAC exploité audit lieu.

Aux termes d'un acte reçu par Me ROBERT, notaire à Dinan, le 13 septembre 1969, enregistré à Dinan le 9 octobre 1969, fol. 91, bord. 901/9, il a été constaté que M. et Mme LAMANDE et M. et Mme MONNIER ont cédé, moyennant le prix principal de 19 000 F (en ce compris immeubles et matériel). Entrée en jouissance : 1er juillet 1969.

Oppositions dans les dix jours de la première insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me ROBERT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, P. ROBERT.

Etude de Me Claude GOUPIL, notaire à REDON-35.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu le 22 octobre 1969, enreg. à Redon le 27 octobre 1969, vol. 445, 1er-30, bord. 500/20, M. MOURAUD Jacques Pierre-Marie, commerçant et Mme BONNO Bernadette-Louise-Marie, son épouse, demeurant ensemble à La Chèvre, commune de Sainte-Marie-35, ont cédé à M. LIBOT Jean-Paul - Francois-Louis-Marie, agent d'assurances, et Mme Yolande-Renée LE CABEC, son épouse, demeurant ensemble à La Chèvre, commune de Sainte-Marie-35, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, exploité à Brest, 31, rue Massillon, connu sous le nom « Bar-café-bar », immatriculé sous le n° 55 A 651, au registre du commerce de Brest, moyennant le prix de 19 000 F. Entrée en jouissance le 22 octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me GOUPIL, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Claude GOUPIL.

56 MORBIHAN

Me RESNAIS, notaire à Sarzeau, prosque'de de Rhuys, région côtière agréable en approchant, 22 km de Vannes, recherche local principal actif, commerciaux, industriels, immobilière, Sociétés de construction. Bon traitement, plus intéressement, plus bénéfi ment confortable assuré.

Tél. (97) 26-70-11) et 26-70-68.

Etude de Me L.-Y. GRALL, Notaire à GUISCRIFF.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me L.-Y. GRALL, notaire à Guiscriff, en date à Guiscriff du 13 octobre 1969, enreg. à Lorient AC, le 16 octobre 1969, f. 41, n° 806/8, M. André PONTHOU et Mme Annette-Rosine DAVID, son épouse, boulangers, demeurant ensemble au bourg de Lanvenegen (Morbihan), ont cédé à M. Claude HENRIO et Mme Schang-Annick-Françoise GUEVEN, son épouse, boulangers, demeurant au bourg de Lanvenegen, le fonds de commerce de BOULANGERIE-PATICERIE, exploité au bourg de Lanvenegen (Morbihan), rue de la Mairie, évalué à 24 000 F. Entrée en jouissance : 1er octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion au BOAC, en l'étude de Me L.-Y. GRALL, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, L. GRALL.

Etude de Me DELAUNAY, à ROCHEFORT-EN-TERRE

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DELAUNAY, notaire à Rochefort-en-Terre, en date à Rochefort-en-Terre du 24 septembre 1969, enreg. à Vannes AC, le 21 octobre 1969, vol. 369, folio 30, case 4, bord. 739/4, M. Julien LUCAS, propriétaire-agriculteur, demeurant au « Petit-Molac », commune de Questembert (56) a fait donation à titre de partage anticipé à ses trois enfants et seuls présomptifs héritiers du nombre desquels : Madeleine-Anaïse-Marie-Françoise LUCAS, célibataire majeure, employée, demeurant au « Petit-Molac » commune de Questembert, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, à calqueur, épicerie, mais les éléments corporels et incorporels dépendant au « Petit-Molac » commune de Questembert, évalué à 3 000 F. Entrée en jouissance le 24 septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me DELAUNAY, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, E. DELAUNAY.

Etude de Me BELLECROIX, Notaire à PORTLAUNAY (56)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BELLECROIX, notaire à Port-Louis, en date à Port-Louis du 27 septembre 1969, enregistré à Lorient le 1er octobre 1969, vol. 42, folio 44, case 835, bord. 11, M. Jean AVRY et Mme Huguette CARO, son épouse, demeurant à Lorient, 4, rue Henry-Poincaré, M. Maurice AVRY demeurant à Lorient, 4, rue Henry-Poincaré, et Mme Maurice GOALIE, Mlle Céline ALLEHAUX, demeurant à Port-Louis, 8, rue de la Poste, ont cédé à la Société à responsabilité limitée BREIZ MAREE, dont le siège est à Lorient Kermoran, Magasin N° 42, en cours d'immatriculation au Registre du commerce de Lorient le fonds de commerce de MAREYAGE exploité par les vendeurs au port de pêche de Lorient, évalué à 20 000 F. Entrée en jouissance le 1er septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me BELLECROIX, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, BELLE CROIX.

ETABLISSEMENTS HACQUARD ET COMPAGNIE

Société Anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales. Capital : 100 000 F

Siège social à LORIENT, 39, rue Belle-Fontaine

CONSTITUTION

1. — Aux termes d'un acte reçu par Me Yves GAUDIN, notaire à Lorient, le 15 octobre 1969, enregistré à Lorient (AC) le 21 octobre 1969, volume 42 B, folio 47, numéro 911/6, il a été constitué, sans faire publiquement appel à l'épargne et sous la dénomination Etablissements HACQUARD et Compagnie, une Société ayant pour objet : la représentation et l'entreposage de marques industrielles : la vente et le grossiste sous commandes et d'immeubles ; l'étude des travaux de fabrication ; la réalisation des études ; la vente de produits industriels ; la distribution de main-d'œuvre ; la réalisation de toutes travaux industriels et commerciaux ; la vente de matériel industriel.

Siège social : Le siège social a été fixé à Lorient, 39, rue Belle-Fontaine.

Durée : La Société a été constituée pour une durée de quatre-vingts-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Apports, capital social : Il a été effectué à la Société des apports en numéraire et des apports en nature.

A. — Apports en numéraire : Les apports en numéraire correspondent au produit des 400 actions de 100 F chacune sur les 1 100 actions composant le capital social, soit quarante mille cent francs.

Ces actions ont été régulièrement souscrites et libérées intégralement, ainsi que le constate la déclaration de versements dressée par Me Louis GAUDIN notaire susnommé, suivant acte reçu par lui le 15 octobre 1969, auquel ont demeuré annexés la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

B. — Apports en nature : Il a été effectué les apports en nature suivants, dont l'évaluation a été faite sur le vu d'un rapport du commissaire aux apports désigné par ordonnance sur requête du président du Tribunal de commerce de Lorient, en date du 18 juin 1969.

Par M. Henri-Virgile-Jean-Bernard HACQUARD, représentant à la Marine, et Mme Janine-Yvonne MAHE, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, 7, rue du Docteur-Roux.

Un portefeuille de représentant agréé par les ministères de la Marine et de la Guerre et de représentation industrielle. Le droit au bail des locaux sis à Lorient, 39, rue Belle-Fontaine, dans lesquels est exercée la profession, et le mobilier de bureau servant à l'exercice de la profession, évalués à 3 000 F.

En rémunération de cet apport, il lui sera attribué 1 000 F.

Mme HACQUARD apporteurs de 20 actions de 100 francs chacune entièrement libérées de la Société représentant un montant nominal de 20 000 francs.

Le surplus du capital par les apports des actionnaires s'élève à 100 000 francs, il est entièrement libéré et il est divisé en 1 000 actions de 100 francs chacune toutes de la même catégorie.

La cession des actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant peuvent s'effectuer librement.

Toutes autres cessions d'actions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

Accès aux assemblées, droit de vote. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve toutefois de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale à dix voix par actionnaire dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Ce droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Constitution de réserves, répartition des bénéfices et fond de roulement.

1. — Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes, il sera prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement de 5 % et augmenté des reports bénéficiaires, il est réparti entre les actionnaires dans la proportion du nombre des actions qu'ils possèdent.

Administration de la Société : La Société est administrée par un Conseil d'administration. Qui est nommés en qualité de premiers administrateurs M. Jacques Barraine, M. Lucien Barraine, demeurant ensemble Rue Renrazie Eloust, lesquels ont accepté ces fonctions.

Aux termes de sa première délibération en date du 24 octobre 1969, le Conseil d'administration a nommé président-directeur général de la Société M. Jacques-Henri Lucien Barraine susnommé ; directeur général Lucien Barraine, susnommé, comme commissaire aux comptes ; a été nommé en qualité de commissaire aux comptes M. Boucher des Ardillets, expert-comptable, demeurant à Brest, 21, rue Jean-Macé, lequel a accepté ces fonctions ; la Société sera immatriculée au Registre du commerce tenu au Tribunal de commerce de Brest.

Pour avis et mention. L. COLCANAP, notaire.

Etude de Me L.-Y. GRALL, Notaire à GUISCRIFF.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me L.-Y. GRALL, notaire à Guiscriff, en date à Guiscriff du 13 octobre 1969, enreg. à Lorient AC, le 16 octobre 1969, f. 41, n° 806/8, M. André PONTHOU et Mme Annette-Rosine DAVID, son épouse, boulangers, demeurant ensemble au bourg de Lanvenegen (Morbihan), ont cédé à M. Claude HENRIO et Mme Schang-Annick-Françoise GUEVEN, son épouse, boulangers, demeurant au bourg de Lanvenegen, le fonds de commerce de BOULANGERIE-PATICERIE, exploité au bourg de Lanvenegen (Morbihan), rue de la Mairie, évalué à 24 000 F. Entrée en jouissance : 1er octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion au BOAC, en l'étude de Me L.-Y. GRALL, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, L. GRALL.

Etude de Me DELAUNAY, à ROCHEFORT-EN-TERRE

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DELAUNAY, notaire à Rochefort-en-Terre, en date à Rochefort-en-Terre du 24 septembre 1969, enreg. à Vannes AC, le 21 octobre 1969, vol. 369, folio 30, case 4, bord. 739/4, M. Julien LUCAS, propriétaire-agriculteur, demeurant au « Petit-Molac », commune de Questembert (56) a fait donation à titre de partage anticipé à ses trois enfants et seuls présomptifs héritiers du nombre desquels : Madeleine-Anaïse-Marie-Françoise LUCAS, célibataire majeure, employée, demeurant au « Petit-Molac » commune de Questembert, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, à calqueur, épicerie, mais les éléments corporels et incorporels dépendant au « Petit-Molac » commune de Questembert, évalué à 3 000 F. Entrée en jouissance le 24 septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me DELAUNAY, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, E. DELAUNAY.

Etude de Me BELLECROIX, Notaire à PORTLAUNAY (56)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BELLECROIX, notaire à Port-Louis, en date à Port-Louis du 27 septembre 1969, enregistré à Lorient le 1er octobre 1969, vol. 42, folio 44, case 835, bord. 11, M. Jean AVRY et Mme Huguette CARO, son épouse, demeurant à Lorient, 4, rue Henry-Poincaré, M. Maurice AVRY demeurant à Lorient, 4, rue Henry-Poincaré, et Mme Maurice GOALIE, Mlle Céline ALLEHAUX, demeurant à Port-Louis, 8, rue de la Poste, ont cédé à la Société à responsabilité limitée BREIZ MAREE, dont le siège est à Lorient Kermoran, Magasin N° 42, en cours d'immatriculation au Registre du commerce de Lorient le fonds de commerce de MAREYAGE exploité par les vendeurs au port de pêche de Lorient, évalué à 20 000 F. Entrée en jouissance le 1er septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me BELLECROIX, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, BELLE CROIX.

ETABLISSEMENTS HACQUARD ET COMPAGNIE

Société Anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales. Capital : 100 000 F

Siège social à LORIENT, 39, rue Belle-Fontaine

CONSTITUTION

1. — Aux termes d'un acte reçu par Me Louis GAUDIN, notaire à Lorient, le 15 octobre 1969, enregistré à Lorient (AC) le 21 octobre 1969, volume 42 B, folio 47, numéro 911/6, il a été constitué, sans faire publiquement appel à l'épargne et sous la dénomination Etablissements HACQUARD et Compagnie, une Société ayant pour objet : la représentation et l'entreposage de marques industrielles : la vente et le grossiste sous commandes et d'immeubles ; l'étude des travaux de fabrication ; la réalisation des études ; la vente de produits industriels ; la distribution de main-d'œuvre ; la réalisation de toutes travaux industriels et commerciaux ; la vente de matériel industriel.

Siège social : Le siège social a été fixé à Lorient, 39, rue Belle-Fontaine.

Durée : La Société a été constituée pour une durée de quatre-vingts-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Apports, capital social : Il a été effectué à la Société des apports en numéraire et des apports en nature.

A. — Apports en numéraire : Les apports en numéraire correspondent au produit des 400 actions de 100 F chacune sur les 1 100 actions composant le capital social, soit quarante mille cent francs.

Ces actions ont été régulièrement souscrites et libérées intégralement, ainsi que le constate la déclaration de versements dressée par Me Louis GAUDIN notaire susnommé, suivant acte reçu par lui le 15 octobre 1969, auquel ont demeuré annexés la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

B. — Apports en nature : Il a été effectué les apports en nature suivants, dont l'évaluation a été faite sur le vu d'un rapport du commissaire aux apports désigné par ordonnance sur requête du président du Tribunal de commerce de Lorient, en date du 18 juin 1969.

Par M. Henri-Virgile-Jean-Bernard HACQUARD, représentant à la Marine, et Mme Janine-Yvonne MAHE, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, 7, rue du Docteur-Roux.

Un portefeuille de représentant agréé par les ministères de la Marine et de la Guerre et de représentation industrielle. Le droit au bail des locaux sis à Lorient, 39, rue Belle-Fontaine, dans lesquels est exercée la profession, et le mobilier de bureau servant à l'exercice de la profession, évalués à 3 000 F.

En rémunération de cet apport, il lui sera attribué 1 000 F.

Mme HACQUARD apporteurs de 20 actions de 100 francs chacune entièrement libérées de la Société représentant un montant nominal de 20 000 francs.

Le surplus du capital par les apports des actionnaires s'élève à 100 000 francs, il est entièrement libéré et il est divisé en 1 000 actions de 100 francs chacune toutes de la même catégorie.

La cession des actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant peuvent s'effectuer librement.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

Accès aux assemblées, droit de vote. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve toutefois de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale à dix voix par actionnaire dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Ce droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Constitution de réserves, répartition des bénéfices et fond de roulement.

1. — Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes, il sera prélevé tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende non cumulatif de 10 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur le surplus, l'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de faire pour les affecter à la dotation de tous les fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle déterminera. Le solde est réparti : 10 % au Conseil d'administration à titre de tantièmes, 55 % aux actionnaires à titre de superdividende.

2. — En cas de liquidation de la société après extinction du passif et des frais de liquidation, le produit net est employé à rembourser aux actionnaires le montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent. Prélèvement s'il en existe, constituant le boni de liquidation, est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions, en tenant compte, le cas échéant, des droits des actions de catégories différentes.

Administration de la société : 1. — Le siège social est fixé au château de Kersa en Ploubalannec (Côtes-du-Nord).

— La durée de la Société qui a pris cours le douze juillet mil neuf cent quarante-six, n'est pas modifiée. Elle expirera, donc, le douze juillet deux mille quarante-cinq, sauf le cas de prorogation ou de dissolution antic

ANNONCES LÉGALES

Suite de la p. 13

Tribunal de commerce de Vannes

REGLEMENT JUDICIAIRE LANDREIN

Les créanciers du règlement judiciaire de M. LANDREIN Denis, entrepreneur de terrassements et démolitions, demeurant Tony cr l Chair Vallon, Vannes, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au **Bulletin Officiel des annonces commerciales** qui va paraître prochainement à Me BOUBONNE, agréé à Vannes, 18, rue de la Cohue, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

Le Greffier,
J. EVENO.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

MM. les créanciers du règlement judiciaire de Mlle LE MOULLAC Marguerite, CONFECTION POUR ENFANTS, 6, rue Saint-Vincent à Vannes, sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Vannes, le mercredi 3 décembre 1969, à 17 heures, pour entendre la lecture du rapport du syndic, et les propositions de concordat de leur débiteur, et en délibérer sous la présidence du Juge Commissaire.

Etude de Me RESNAIS,
Notaire à SARZEAU.

Suivant acte reçu par Me RESNAIS, notaire à Sarzeau, les vingt-quatre septembre et vingt-quatre octobre mil neuf cent soixante-neuf, enregistré à Vannes AC le vingt-sept octobre mil neuf cent soixante-neuf, volume 520, folio 40, bordereau 723/20, Mme Marie-Bernadette GUYODO, demeurant à Kérassel-en-Sarzeau, veuve de M. Joachim GUYODO, a donné à bail, à titre de gérance libre, à M. Jean-Claude NICOL, restaurateur, et Mme Madeleine-Sylvie COUTY, son épouse, demeurant ensemble La Villeneuve-en-Saint-Gildas-de-Rhuys, un fonds de commerce de CAFE-RESTAURANT-HOTEL exploité à Kérassel-en-Sarzeau connu sous le nom de « CHEZ BERNADETTE », immatriculé au registre du commerce de Vannes sous le numéro 63 A 183, à compter du vingt-cinq septembre mil neuf cent soixante-neuf, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Oppositions dans les dix jours de cette insertion unique en l'étude de Me RESNAIS, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion unique :
Y. RESNAIS.

Etude de Me Joseph LE BRIS,
Notaire à BUBRY (56)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE BRIS, notaire à Bubry, en date à Lorient du 20 octobre 1969, enregistré à Lorient le 27 octobre 1969, vol. 42 N, folio 46, case 2, bordereau 934, M. Pierre-Marie LE LONG et Mme Marie-Françoise PEURION, cafetiers, demeurant ensemble à Lorient, 17, place Aristide-Briand, ont fait donation à Mme Geneviève-Marie-Hélène LE LONG, commerçante demeurant à Lorient, 17, place Aristide-Briand, leur fille, épouse de M. Michel-André LE DIAGON, du fonds de commerce de CAFE-RESTAURANT exploité à Lorient, 17, place Aristide-Briand, sous la dénomination « ENTRACT BAR », estimé 220 000 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me LE BRIS, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
J. LE BRIS.

22 COTES-DU-NORD

Etude de Me MAHE,
Notaire à 22-CHATELAUDREN

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Louis MAHE, notaire à Châtelaudren, le 3 septembre 1969, enregistré à Saint-Brieuc le 2 octobre 1969, n° 1053/1, M. Henri GOUEDARD, ancien commerçant, et Mme Victorine BALAVOINE, son épouse, demeurant au Pont-Camp-en-Plouvara, ont cédé à M. Francis MERCIER, maçon, et Mme Marie-Hélène EVENOU, son épouse, demeurant rue du Lingoët, à Châtelaudren, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, MERCERIE ET ALIMENTATION GENERALE exploité au Pont-Camp-en-Plouvara moyennant le prix de 10 000 F. Entrée en jouissance le 1er septembre 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me MAHE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion,
Me MAHE.

Etude de Me Claude VAVASSEUR
Notaire à SAINT-BRIEUC,
15, rue des Promenades.

ADJUDICATION

En l'étude, jeudi 6 novembre 1969 à 15 heures.

Immeuble de rapport situé à Saint-Brieuc, 15, rue de Robien.

Mise à prix : 125 000 F.

S'adresser au notaire.

— La télé est en panne, mais notre petit trésor va nous faire un grand concert d'harmonica.

sports

EN JUDO, LE JAPON « FAIT LE PLEIN »

LE JUDO kodokan (JU « souplesse ; DO « voie) vient de connaître ses champions du monde. Tous (un pour chacune des six catégories instituées) sont japonais :

Masatoshi Shinokazui (moins catégories) ; **Shuji Sumo** (lourds) ; **Fumio Sasahara** (mi lourds) ; **Isamu Sonoda** (moyens) ; **Hiroshi Minatoya** (mi-moyens) ; **Yoshio Sonoda** (légers).

Avec cette sixième édition, tirée à Mexico, ce triomphe extrême-oriental est unique et total, en matière de distribution de titres mondiaux. Or, 34 nations étaient en lice et les autorités annonçaient une baisse de régime des Japonais dans cette spécialité inaffectée chez eux, en 1482, par leur technicien Jigoro Kano (mort en 1938), qui codifia et vulgarisa les méthodes nippones de jiu-jitsu, alors multiples.

De constitution faible, Kano s'initia, s'informa, résolut de se développer et, à force de volonté, d'imposer à la fois son système et sa personnalité. Bâti sur des principes physiques (agilité, promptitude, réflexe nerveux) et psychiques (autorité, courtoisie, loyauté vis-à-vis de l'adversaire), le judo partit d'une salle rassemblant neuf élèves sur un tapis de 4 mètres sur 6 mètres. Quatre ans plus tard en 1936, les quinze meilleurs élèves de Kano imposaient leur loi aux quinze représentants d'autres écoles : le maître gagnait sa partie.

Depuis, la pratique du judo a conquis le monde. Le professeur Régnier en fut le premier propagandiste pour la France, mais sans beaucoup de résultats : cela se passait en 1906. Il fallut le second d'un étudiant japonais, Mikonosuke Kawaishi, vers 1930, pour que ce « art de combat et d'adresse, de défense et de rapidité d'exécution (moins meurtrier que la boxe et ignorant les claveurs du catch) démarre enfin.

Pour donner une idée de sa progression, soulignons que la Fédération française quintuplé **compait** dans ses rangs 87 508 licenciés et 1 657 clubs affiliés en 1965 ; en 1968, ces chiffres passaient respectivement à 116 002 et 1 763. La poussée s'accentue encore en 1969. Beaucoup de jeunes s'intéressent au judo, suivent son entraînement et se livrent à ses compétitions, surtout parmi les scolaires, les collégiens, les étudiants.

La Corée, qu'on disait mongoïde, a pris une figure de « second lointain » et l'Europe a trouvé une digne mais diluante représentation chez les Allemands de l'Ouest (deux médailles d'argent), les Pays-Bas (une médaille d'argent, trois de bronze), l'URSS (quatre médailles de bronze). Non médaillée, la France aligne quatre places de coquelinée. Jean-Luc Rougé (19 ans) manqua de peu l'ascension aux demi-finales dans le tournoi ouvert (4 fut, la comme en milourds, un excellent cinquième. Jean-Paul Coche (moyens) et Serge Feist (légers) eussent pu, de leur côté, accéder à ces demi finales. Guy Auffray (moyens) et Patrick Vial, blessé au genou, firent de leur mieux.

En deux mois, le Japon reste, avec les deux Allemagnes, un peuple au potentiel sportif extraordinaire, et nous marquons une fois de plus entre échelonne « compte tenu de nos « effectifs », nous figurons parfois. « L'essentiel est de participer... »

Robert DUJOURDY

Sur d'autres fronts

● Football : *Sochaux et Saint-Etienne* (3-3), *Bordeaux et Rouen* (1-1), *Marseille bat Strasbourg* (2-0), *Angers bat Ajaccio* (3-2), *Red Star et Angoulême* (0-0), *Sedan bat Nantes* (4-0), *Nancy bat Metz* (2-1), *Reims bat Rennes* (4-0).

● Jeu à XIII : *A Wigan, France et Angleterre*, 11-11.

● Basket : *Le Mans bat Bagnolet*, 92-83, *Antibes bat Tours*, 84-75, *Villeurbanne bat Paris UC*, 97-74, *etc.*

● *Tennis (Coupe du roi de Suède) : A Toulouse, France bat Espagne*, 4-1.

● Rugby à XV : *Agen, Toulon, Béziers, Narbonne, Grenoble et Tarbes restent les meilleurs.*

AVIS

La Caisse de Garantie de la FNADM, SCMI, dont le Siège est à Paris-8e, 120, rue du Faubourg-Saint-Honoré, informe le public que sur la demande de la BAIL, 24 MONTEL Fils, 1, rue Boissonade, 75-Paris.

La garantie qui lui avait été accordée a cessé à compter du 30 avril 1968.

La présente publication est destinée à satisfaire aux dispositions du décret du 20 mars 1968.

BAUME MIRIGA
BOUCHE COMME LES MAUX DE DENTS
EXCITANT ET ANTISEPTIQUE
CHEZ TOUS PHARMACIENS — 3,90 LE TUBE

jeux

Mots croisés n° 182

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontalement. — I. C'est une façon de réciter. — II. Mirail ; il soutient le navire en construction ; Il est de glace. — III. Nouvel essor ; dans Rouen. — IV. Vaisseau ; personnel inversé. — V. Attaque d'un mal ; au bout de la rue. — VI. Qui n'est pas servi. — VII. Apportée au moment du mariage ; elles viennent après le travail. — VIII. Dans un édit ; Maïsse en a décoré la chapelle. — IX. Prénom féminin ; elle peut être culte. — X. Qui rend service ; possédée.

Verticalement. — 1. Il habite au nord-est du Massif central. — 2. Bordure ; consacré. — 3. Elasticité ; conjonction. — 4. Après ses vers vient le repos ; au début du sélectopède. — 5. On le revoit est sans rapport avec le travail. — 6. Jamais ; altération des aliments. — 7. Elle donne l'occasion de rouler. — 8. Symbole chimique ; mesure de bois. — 9. Plus d'un souhaite sa levée ; flot d'eau. — 10. Dans une position contraire à la normale.

PETIT CALENDRIER

NOVEMBRE

D. 2 **TOUSSAINT.** APRES LA MORT ; DIM. APRES LA TOUSSAINT.
L. 3 **COMMEMORAISON DE TOUS LES FIDELES DEFUNTS.**
M. 4 S. Charles Borromée, évêque, confesseur.
M. 5 De la férie.
J. 6 De la férie. S. Léonard.
V. 7 De la férie. S. Ernest.
S. 8 De la Vierge Marie. Les Quatre saints Couronnés, martyrs. S. Geoffroy ou Godefroy.
D. 9 **DEDICACE DE LA BASILIQUE DE SAINT-SAUVEUR.** Le Dim. après la Pentecôte. S. Mathurin.

APOSTOLAT de la PRIÈRE

NOVEMBRE

Intention générale. — Pour que les époux chrétiens puissent force et courage dans le sacrement du mariage.

Intention missionnaire. — Pour la famille chrétienne sur le continent africain.

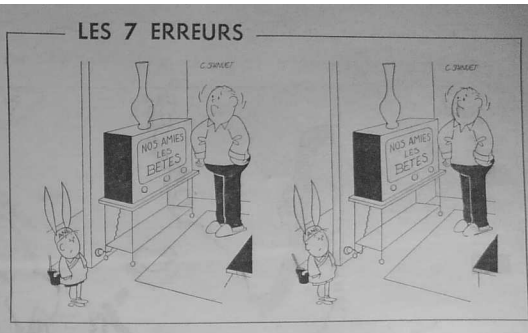

OU EST LE LOUP

dont « Wa Pi Ti », le petit Indien, suit la piste ?

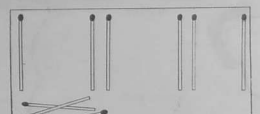

AVEC TROIS ALLUMETTES

En ajoutant trois allumettes il vous sera facile de former un chiffre. Lequel ?

Solutions

LES SEPT ERREURS

Dans la dernière image de l'un des deux amis, l'oiseau a disparu de son nid.

OU EST LE LOUP ?

Dans la dernière image, le petit Indien suit la piste du lapin.

LES TROIS ALLUMETTES

SOLUTION DU N° 181

pomme d'api

GARÇONS ET FILLES A PARTIR DE 3 ANS

ECRIRE à CLAUDE VERNIEN 22, COURS ALBERT-1er, PARIS-8e

CONSULTATIONS

Nos lecteurs peuvent nous demander des renseignements sur des questions d'ordre juridique ou rapport avec notre technique : « Consultations des droits ». Il leur sera répondu, avec un certain délai, par lettre ou dans le journal. Ils voudront bien accompagner chaque question de la somme de 4 F en TIMBRES-POSTE, et de leur nom et adresse écrits très lisiblement, si possible en lettres majuscules.

Adresser les demandes à : M. René VALERET, Service « Consultations », 22, cours Albert-1er, Paris-8e.

PETITES ANNONCES

ORGANISMES DE MARIAGES

ALLIANCE CHRETIENNE PSYCHOLOGIE, 18, rue Villiers, Nogent-Marne 94. (Métro e. 3 t. Diner : absolus.

CATHOLIQUES, écrivez au Centre des Affinités (Service LF), A., rue Ung. QUIMPER 29. Documentation de 24 pages 5 timbres. 198 MARIAGES PAR MOIS.

● Les annonces concernant les produits d'entretien doivent être accompagnées de la mention obligatoire. Les offres d'emploi doivent préciser le genre d'emploi offert. Les textes ayant un caractère douteux ou équivoque ne pourront être agréés. Il est seul responsable de ses annonces de bon usage signalez, abusives et mensongères, aux lecteurs reçus.

jardin

Travaux de novembre

Au potager

Arracher : celeris, carottes, raves, betteraves et choux-fleurs ; on conserve ces légumes jusqu'en avril en les coupant un peu au-dessous de la tête, ôtant les grandes feuilles et suspendant ces têtes au plafond par une ficelle attachée au trognon.

Préparer **la marne-de-craie** en pour la provision d'hiver.

Planter ail et échalotes.

Semer en pleine terre : cerfeuil, cresson pois, persil, oseille ; sous cloches ou châssis : choux-fleurs hâtives, gottes et romaines hâtives, chicorée sauvage, pois nains hâtifs, épinards.

Rentrer à la cave : choux pommes, chicorée, cardons, pour en hâter le blanchiment.

Forcer les asperges, les fraisiers, les endives.

Procéder aux défoncements d'hiver.

Au jardin fleuriste

Etaguer les arbres et panser ceux qui ont des plaies.

Empailler soigneusement, en prévision des froids, la tête, légèrement raccourcie, des rosiers à haute tige, et, s'il s'agit d'espèces particulièrement délicates, recouvrir la paille d'un fort papier huilé ou, mieux, goudronné. Empailler également les hortensias et les gynériums.

Planter les arbres et arbustes, excepté les résineux et ceux à terre de bruyère.

Planter : pervenches, des groupes de choux frisés et panachés, jacinthes, anémones, renoncules, crocus, iris, couronnes impériales, tulipes, narcisses.

Semer : violettes-des-quatre-saisons, primevères, aucolics, aconits, qui fleuriront au printemps.

Travailler massifs et plates-bandes pour les nouvelles plantations.

Ramasser les feuilles mortes, ainsi que les plantes annuelles finies.

Au verger

Commencer à tailler les arbres à pépins, vieux ou faibles, pour que la sève ne monte pas inutilement dans les bourgeons à supprimer.

Préparer le terrain pour planter.

Dépaisser les pêchers.

Arracher les arbres morts ou usés et les remplacer.

Faire la toilette d'hiver des arbres pour les débarrasser des mousses et vieilles écorces qu'on brûlera aussitôt au pétrole ; jeter les cendres en résultant.

Semer les noyaux de prunes et de pêches au pied des espaliers pour rester en place. Ensabler les noyaux qu'on veut planter en pépinière, au printemps.

Les Bénédictines de Chantelle-03

vous présentent toute une gamme de produits de qualité :

EAU DE COLOGNE DE CHANTELLE 20° 1 litre franco ..... 16,15 F

EAU DE LAVANDE DE CHANTELLE 80° 1 litre franco ..... 32,30 F

EAU DE TOILETTE DE CHANTELLE (pour dégénération de la peau) 125 g franco ..... 5,15 F

COFFRET DE FAMILLE ..... 14,15 F

LE MUME EN COFFRET LUXE ..... de 22,90 à 34 F

LOTION OPALINE (après rasage) 125 g. franco ..... 5,45 F

Pausez vos commandes à : BENEDICTINES DE CHANTELLE-03 C.C.P. 133 53 Clermont-Ferrand ou à la succursale : BENEDICTINES DE FARIMOUTIERS-77 C.C.P. 10 975-33 Paris

AIDEZ-LES
Passez-leur dès maintenant vos commandes pour Noël

Une riche décoration pour fenêtres et balcons

PARMI les nombreuses variétés de chrysanthèmes à floraison de fin d'été et d'automne, il en est une particulièrement intéressante pour la plantation des bacs, la décoration des fenêtres, des balcons ou des terrasses, c'est le *chrysanthème cascade*, dont les longs rameaux retombants (ils peuvent atteindre 1,50 m et plus), couverts d'une grande quantité de fleurs aux coloris frais et variés, sont du plus ravissant effet.

On choisit de préférence pour cette culture des formes à fleurs simples ou étaliées, mais qui se distinguent par la vivacité de leur coloris ; citons : *grande cascade*, rose vif ; *Charles Nicole*, rouge violacé et *Rouen Ville-Musée*, jaune.

Les étapes de la culture

En NOVEMBRE, vous aurez choisi des dragons bien vigoureux, bien enracinés, et vous les aurez hivernés sous châssis, dans de petits godets.

En MAI, de l'année suivante, vous aurez mis en place ces jeunes plants, à 1,50 m d'écartement, soit en pleine terre (le sol ayant été bien fumé), soit ce qui est encore le mieux, sur une vieille couche. On n'aura conservé qu'une seule tige, qui s'allongera à volonté, mais les ramifications de cette tige unique auront dû être toutes pincées à deux ou trois feuilles pour obtenir de petits rameaux qui bourgeonneront vers le DÉBUT D'AOUT.

La tige principale, qui risque de devenir assez haute, aura été palissée sur un tuteur (bambou de préférence) enfoncé obliquement dans la terre.

FIN JUIN, les chrysanthèmes sont placés dans des récipients *ad hoc* : ils conviennent les petits bacs de 30 cm environ de diamètre, ou encore vases de taille appropriée. On n'hésitera pas d'arroser, mais avec beaucoup de précautions, la tige principale, afin de lui conserver son allure générale de « cascade ».

FIN SEPTEMBRE, enfin, les plantes seront plantées définitivement : elles resteront fleuries encore un bon mois — surtout si elles se trouvent placées en bord de fenêtres bien abritées.

Attention au nématode !

Le *nématode* (ou anguillule) *du chrysanthème*, attaque souvent cette plante, dont la croissance se ralentit et dont les feuilles se recroquevillent, en partant de la base. La floraison est le plus souvent compromise.

La traitement consiste en arrosages du sol avec des bouillies au Parathion.

Paul ARES

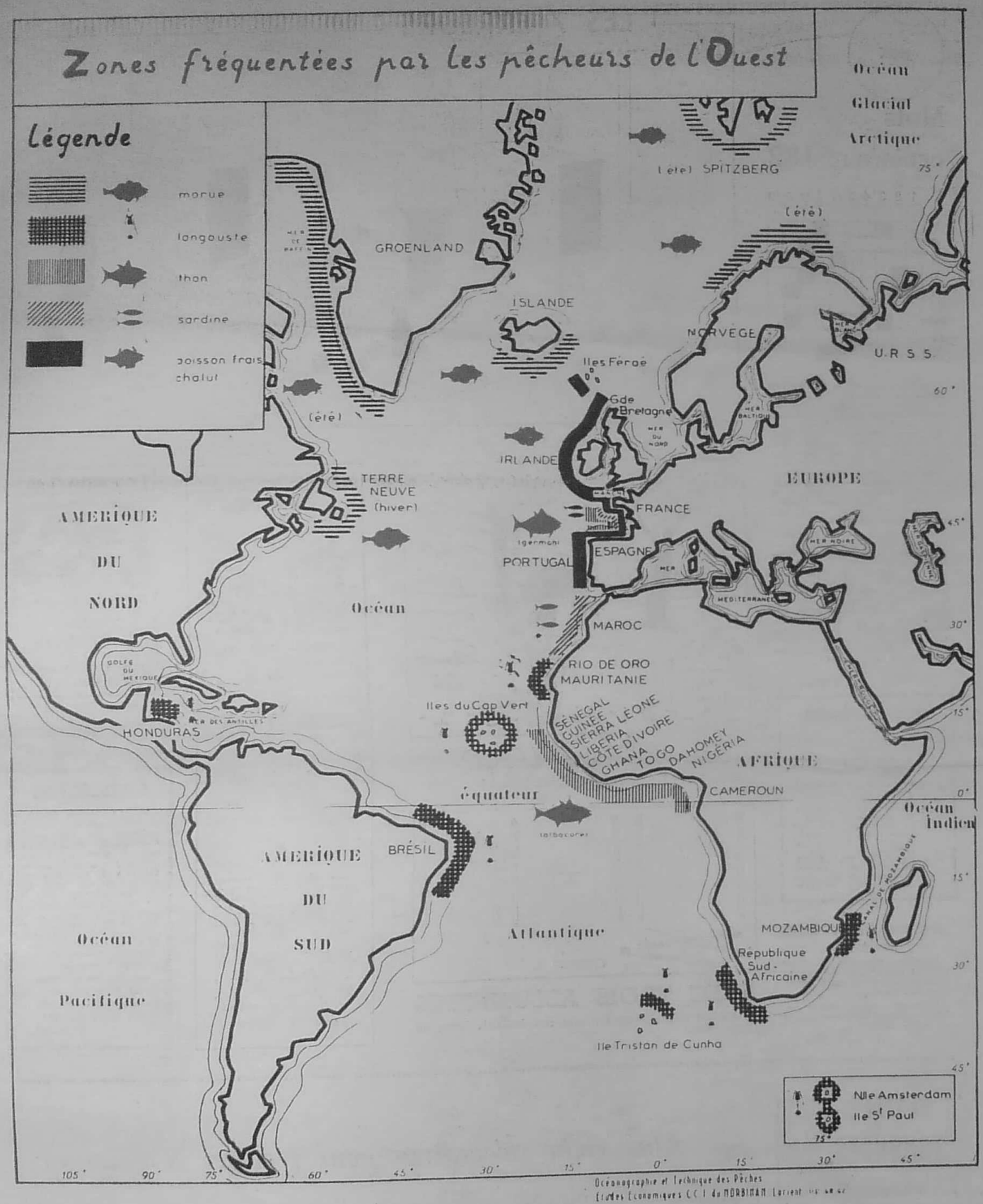

L'UN des principaux atouts des pêches bretonnes est leur diversité. Leur éventail est vaste et les zones fréquentées multiples. La carte ci-dessus illustre parfaitement les divers types d'activité.

● Un certain nombre de pêcheurs se contentent des sorties d'une journée, aux Glénans, à Groix, sur la côte sud, aux Minquiers, à partir de Saint-Malo, etc. C'est la petite **PECHE DU LITTORAL**. Casiers, dragues, lignes de fond, filets de fond, sennes... l'attirail est très varié, il y a autant d'engins que d'espèces capturées !

● La **PECHE ARTISANALE** n'éloigne guère des côtes ; elle se pratique à environ une journée de route, mais conduit toutefois à trois à quatre jours de mer — les régions côtières, sublittorales ou le plateau continental français sont les fonds chalutés pour approvisionner en poisson frais. Les bateaux de 10 à 30 mètres se retrouvent des côtes de la Cornouaille anglaise jusqu'au plateau de Rochebonne, près de l'embouchure de la Gironde.

● Faite par les bateaux de plus de 25 mètres, la **PECHE HAUTURIERE** entraîne des absences, des « marées » d'environ deux semaines. Elle se pratique depuis le sud du Portugal jusqu'aux îles Féroé, les Hébrides, les Shettlands ; l'été dernier, certains bateaux ont même atteint l'Islande. Beaucoup chalutent dans le golfe de Gascogne, par 300 à 800 mètres de fond. La différence entre pêche artisanale et pêche hauturière pourrait se définir également : pêche sans glace, pêche avec glace.

● Enfin, la **GRANDE PECHE** disperse les marins, du sud de l'Afrique au Groenland en passant par les eaux tropicales. Le thon se pêche à 1 000-1 500 kilomètres au large ; la morue, dans les eaux froides de Terre-Neuve ; la langouste verte, rose ou brune, dans l'océan Indien aussi bien qu'au cap Vert ; la crevette, dans le canal du Mozambique ou de Dakar à Pointe-Noire.

« Aux yeux des terriens, le lieu de travail du marin-pêcheur est un espace infini où rien n'est fixe, ni l'eau, ni le sol, ni le bateau, ni le poisson. Il n'a pas d'heure régulière pour partir en mer ; seules les communications radio le relient à heures précises avec la terre. Il dort aux moments creux, quand il n'a plus rien d'autre à faire. A terre, ce sont les femmes qui sont les responsables de fait de la vie familiale. »

Ces quelques lignes sont extraites d'un texte de M. Grua, directeur du Service océanographique et technique des pêches de Lorient, auteur de la carte reproduite ici grâce à son aimable autorisation. Il souligne combien la vie de marin-pêcheur reste rude ; combien, le plus souvent absent, ayant peu de possibilité de contacts extra-professionnels, il reste un travailleur très spécialisé.

Les problèmes de toutes sortes ne manquent pas dans ce secteur typiquement breton. Nous y reviendrons bientôt.

François ALET